



# L'État en *Bretagne*



*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

## ÉDITO



# « Poursuivre le partenariat État-Région pour mobiliser la Bretagne en faveur de l'emploi, de la formation, de l'apprentissage et du développement économique »

Par **CHRISTOPHE MIRMAND**, Préfet de la région Bretagne

**C**'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité des services de l'État en région pour l'année 2016.

Ce rapport est établi tous les ans pour répondre à la volonté du législateur d'informer le Conseil régional.

Mais il ne saurait être lu comme la seule réponse à une obligation législative : c'est aussi un document permettant d'éclairer l'action des services de l'État, de lui donner une meilleure visibilité et de la remettre en perspective.

Cette exigence est particulièrement importante à un moment où les lois de décentralisation récentes dessinent un nouveau partage des compétences, qui se met en place progressivement, dans le cadre concerté de la conférence territoriale de l'action publique, dans des territoires renforcés par les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale.

La mise en oeuvre de ces réformes sera l'occasion d'approfondir le travail partenarial déjà bien établi entre l'État et la Région pour rechercher ainsi une articulation optimale entre les missions de l'un et de l'autre pour une plus grande efficacité sur le terrain.

Ce partenariat trouve à s'exprimer dans un contrat de plan État-Région renforcé. S'ajoutant aux 593,7 millions prévus dans le contrat signé le 11 mai 2015 pour la période 2015-2020, l'État et le Conseil régional ont signé, à l'automne 2016, un protocole prévoyant



un financement complémentaire qui portera la participation de l'État à 612,70 millions d'euros pour accompagner les territoires et renforcer l'innovation en Bretagne.

La Bretagne, dans le cadre de ce partenariat constructif, s'est aussi inscrite de manière très volontariste dans le plan 500 000 formations

supplémentaires lancé par le Gouvernement : ce sont 44 671 personnes en recherche d'emploi qui en ont bénéficié en 2016.

L'État c'est aussi des actions de soutien dans le domaine de la culture, de la solidarité, du logement, de l'environnement et des actions de protection de l'ensemble des citoyens...

Je tiens à saluer le travail de l'ensemble des fonctionnaires, qui mettent en oeuvre les réformes de l'État, tant au niveau départemental, notamment dans le cadre du plan préfectures nouvelle génération, qu'au niveau régional plus particulièrement abordé dans ce rapport, et qui, par leur grand sens du service public continuent à garantir à l'ensemble des citoyens égalité et cohésion.

Espérant que ce rapport vous permettra de mesurer la diversité et le sens de l'action publique des services de l'État, je vous en souhaite bonne lecture.

# Sommaire

RAPPORT ANNUEL des services de l'État en Bretagne

## CHAP.1

### SOUTENIR LA BRETAGNE



P11  
Stratégie régionale  
de l'État

P11  
Contrat de Plan  
État-Région #CPER

P12  
Plan 500 000  
formations



## CHAP.2

### SOUTENIR LES TERRITOIRES EN ACTION



P15  
Les pactes  
métropolitains

P16  
Contrats de réciprocité  
Ville-Campagne

P16  
Les financements

P17  
Les contrats de ruralité

P17  
Revitalisation  
des centre-bourgs



P17  
Les Maisons  
de services aux publics

P18  
Les schémas  
de services publics

P18  
Arrondissements  
& EPCI



P18  
La région académique  
Bretagne

P19  
La DISP :  
un périmètre élargi

## CHAP.3

### ANTICIPER ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES ENTREPRISES DES FILIÈRES DES TERRITOIRES



P21  
GPEC - Gestion  
Prévisionnelle  
des Emplois et des  
Compétences  
Territoriales



P21  
Prestation de Conseil en  
Ressources Humaines

P21  
TPE-PME, un vivier  
d'emplois pour les PME

P22  
#CPER - Volet emploi

P22  
Actions en faveur de  
l'égalité Femmes/Hommes

P22  
Stratégie Régionale pour  
l'emploi et la croissance

P22  
Atouts performance :  
au secours des PME

P23  
Les incubateurs  
de projets

P23  
#CPER - Volet territorial

P24  
#CICE : Crédit impôt  
Compétitivité Emploi

P24  
Le dialogue social

P25  
Les pôles de compétitivité

P25  
La conseillère diplomatique

P25  
Le commerce extérieur

P26  
La conseillère diplomatique

## CHAP.4

# L'ÉTAT -ACTEUR- DE L'ÉCONOMIE PAR LA RECHERCHE & L'INNOVATION



P29  
Les prêts régionaux  
d'innovation

P29  
La recherche innovation

P29  
Photonique & électronique

P30  
Projet PIA 2

P30  
Entrepreneuriat

P30  
Agriculture  
& agro-alimentaire

P31  
La culture scientifique  
& technique (CSTI)

P31  
#CPER : Innovation  
dans les PME

## CHAP.5

# L'ÉTAT -SOUTIENT- L'AGRICULTURE EN BRETAGNE



P33  
P3AB

P33  
Le Plan de soutien  
à l'élevage

P33  
Le Plan porc

# Sommaire

RAPPORT ANNUEL des services de l'État en Bretagne



P34

Le plan lait

P34

L'enseignement agricole en Bretagne

P35

SDREA - Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

P35

De 2015 à 2020

## CHAP.6

# L'ÉTAT -VEILLE-

À LA SÉCURITÉ  
& LA SÛRETÉ



P37

La lutte contre le travail illégal

P37

Les contrôles en exploitation agricole

P38

Le plan régional de contrôle des pêches et élevages marins

P38

le plan régional de contrôle de l'environnement marin

P38

La protection du consommateur

P38

La sécurité en mer

P39

Le contrôle des transports

P39

La prévention des risques

P40

Le renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires face à la menace terroriste

P41

Les services pénitentiaires



## CHAP.7

# L'ÉTAT -AGIT-

POUR RENFORCER  
LA COHÉSION  
SOCIALE &  
TERRITORIALE



P43

Égalité, citoyenneté & valeurs de la République

P43

La Région académique Bretagne en 2016

P43

Une école qui transmet les valeurs de la République

P43

Une déclaration commune

---

P44

Une attention particulière aux élèves les plus fragiles

---

P44

Une attention particulière portée aux territoires les plus fragiles

---

P45

Le développement des langues de Bretagne

---

P46

Une prise en charge de la personne suivie

---

## CHAP.8

---

### ACCESSIBILITÉ TRANSPORTS DÉPLACEMENTS



P45

Accessibilité

---

P47

Ferroviaire

---

P47

Routier

---

P48

Numérique

---

## CHAP.9

---

### L'ÉTAT -AGIT-

POUR FAVORISER  
LE MAINTIEN  
DE L'EMPLOYABILITÉ  
ET LE RETOUR  
À L'EMPLOI  
DES POPULATIONS  
DÉFAVORISÉES



P51

Contrats aidés

---

P51

Apprentissage

---



## CHAP.10

---

### L'ÉTAT -AGIT-

POUR GARANTIR  
-L'ACCÈS-  
AU LOGEMENT &  
À L'HÉBERGEMENT  
POUR TOUS

P53

Animation des Politiques Régionales de l'Habitat

---

P53

Diffusion de la connaissance sur les marchés de l'habitat et des besoins en logements

---

P53

Production et amélioration des logements

---

# Sommaire

RAPPORT ANNUEL des services de l'État en Bretagne

P53

Appui aux démarches de renouvellement urbain

P54

Écocité

P54

Accueil des demandeurs d'asile



**CHAP.11**

**L'ÉTAT**  
**-SOUTIENT-**  
LA CULTURE



P56

CPER 2015-2020

P57

Le réseau de lecture publique

P57

Les industries culturelles

P59

Le soutien à la création et à la diffusion

**CHAP.12**

**L'ÉTAT**  
**-AGIT-**

POUR CONJURER  
LES USAGES  
RAISONNÉS DES  
RESSOURCES  
ET FAIRE PRÉVALOIR  
LES OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
**DURABLE**



PG1

Transition énergétique pour la croissance verte

PG1

Déchets & économie circulaire

PG1

Les énergies renouvelables

PG2

Biomasse



PG2

La qualité de l'eau poursuit son amélioration en Bretagne

PG2

La transition énergétique pour la croissance verte sur les territoires

PG3

Éco-pâturage

PG3

Santé-environnement



PG4

La rénovation énergétique des bâtiments

PG4

La qualité de l'air

PG5

La diversification de l'offre énergétique

---

PG5

Le document stratégique de façade (DSF) et les plans d'actions pour le meilleur marin

---

## CHAP.13

---

# L'ÉTAT -INVESTIT- POUR SIMPLIFIER & SE MODERNISER



PG7

Gestion interministérielle des ressources humaines

---

PG8

Gestion des ressources financières et immobilières

---

PG8

Politique interministérielle d'achat

---

PG9

Le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective

---

P70

Le numérique au service des projets innovants



---

**#CHAP I**  
SOUTENIR LA RÉGION BRETAGNE

**SOUTENIR LA RÉGION BRETAGNE**

LES GRANDES ORIENTATIONS  
DE L'ÉTAT EN BRETAGNE





## ◆ LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉTAT 2016-2017

Le 8 mars 2016, M. le Premier Ministre a demandé au préfet de la région Bretagne, à l'instar des autres préfets de régions (fusionnées ou non), d'élaborer une **stratégie de l'État en région pour 2016-2017**.

Un des objectifs majeurs de l'élaboration de ce document est d'**ancrer, dans le nouvel espace découlant de la réforme des régions, la territorialisation des politiques publiques**. En application des principes de déconcentration et des objectifs de proximité, l'objectif est de déterminer et mettre en œuvre une action publique spécifique infra-régionale, notamment dans les bassins de vie et d'emploi. Les grands axes de cette stratégie constituent la trame du présent rapport d'activité qui présente le bilan des actions menées à ce titre en 2016. Ce document est complété par une feuille de route constituant le projet d'administration décliné selon les objectifs retenus.

### La feuille de route 2016-2017 de l'État en Bretagne : simplifier et moderniser l'État territorial

Répondant à un cadrage national, cette feuille de route est la déclinaison opérationnelle d'actions régionales et infra-régionales sur les axes :

- ▶ **d'amélioration de l'accompagnement des territoires** (dans le cadre du volet territorial du CPER : le rôle de l'État dans la proximité, les contrats de réciprocité ville-campagne et les pactes métropolitains, d'offre de service régionale de l'État),
- ▶ **de simplification** (dématérialisation et simplification de la mise à jour des plans d'épandage) et d'harmonisation

des politiques publiques (coordination des contrôles en exploitations agricoles),

- ▶ **de modernisation interne** (mutualisation des moyens, partage des ressources, modernisation numérique).

La feuille de route a été complétée de fiches actions visant à décider des chantiers prioritaires des services régionaux et départementaux en Bretagne.

## ◆ LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020

Le **contrat de plan État – Région Bretagne (CPER) 2015-2020** concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire breton.

Signé le 11 mai 2015, ce document ambitieux répond aux trois enjeux forts que sont le renforcement de l'investissement public, le soutien à l'emploi par l'investissement et la consolidation du partenariat entre l'État et les collectivités.

**L'État et la Région Bretagne** ont ainsi respectivement contractualisé à hauteur de **593,7 M€ et 602,83 M€**. À ces crédits, s'ajoutent ceux des **collectivités territoriales** estimés à 490,46 M€, les diverses conventions d'application affinant et précisant ces données. S'ajoutent également **1 milliard de crédits de l'État et de BPI France** dans le cadre de programmes nationaux d'investissements et du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et **1 milliard de crédits européens** (dont 785 millions sont désormais gérés par la Région, autorité de gestion).



## #CPER #Innovation

### L'État et la Région Bretagne

ont signé un avenant au *Contrat de Plan 2015-2020* stipulant une rallonge de **38 millions** en faveur de l'innovation dans les PME et de la vitalité des territoires ruraux.

Le Premier ministre et le président du Conseil régional ont signé, le 1er octobre 2016, un protocole État — Région qui réaffirme les engagements pris dans le CPER en complétant deux volets, partagés entre l'État et la Région :

- ▶ le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » est abondé de 10 M€;
- ▶ et le volet « territorial » de 28 M€

#### ◇◇ LE PROTOCOLE ÉTAT-RÉGION DU 1ER OCTOBRE 2016 : +38 M€ EN FAVEUR DE L'INNOVATION DANS LES PME ET DE LA VITALITÉ DES TERRITOIRES RURAUX

Ce protocole a donné lieu à la signature d'un avenant au CPER, le 16 décembre 2016 : il porte les engagements respectifs des cosignataires à : ▶ État : 617,65 M€ ▶ Région : 621,83 M€

#### ◇◇ LE PLAN 500 000 FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

##### TROIS CONVENTIONS SIGNÉES//

- ▶ Le 23 mars 2016, Mme Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage, est venue parrainer la signature du « Protocole d'accord pour la déclinaison à l'échelle du territoire breton du Plan 500 000 formations supplémentaires à destination des demandeurs d'emploi ». **Ce protocole État – Région - partenaires sociaux définit le pilotage et la mise en œuvre du Plan.**

- ▶ La convention tripartite État-Région-Pôle-Emploi complète cette première convention, actant notamment de la **répartition de l'effort supplémentaire de formation entre la Région et Pôle Emploi.**

- ▶ Une convention financière État – Région a été signée le 3 mai 2016 pour acter la **mobilisation financière de l'État à hauteur de 40 254 M€** pour la Bretagne.

#### ◇◇ « 10 000 PARCOURS DE VAE POUR L'ACCÈS À LA QUALIFICATION ET À L'EMPLOI »

Suite à une expérimentation effectuée dans 5 régions visant notamment à l'assouplissement du dispositif, un déploiement sur l'ensemble du territoire français est prévu dans le cadre du Plan 500 000. En Bretagne, l'objectif de 494 accompagnements à la VAE a été arrêté, dont 360 avant le 31 décembre 2016.

À fin décembre, 622 personnes se sont présentées aux 64 informations collectives (15 586 invitations). 159 dossiers ont été instruits et déclarés recevables. Les premières formations complémentaires ont débuté le 5 décembre 2016. La Bretagne se classe au 5<sup>e</sup> rang des régions en termes d'atteinte de l'objectif.



## OBJECTIFS 2016

**47 000**

entrées en formation en 2016 (+ 18 896 formations par rapport à 2015) comprenant

- ▶ 41 730 entrées en formation, dont 13 418 supplémentaires
- ▶ 2 170 contrats de professionnalisation,
- ▶ 2 614 parcours d'accompagnement à la création d'entreprise
- ▶ 494 accompagnements VAE

## BILAN À FIN 2016

**44 671**

entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ( 32 824 en 2015 ) comprenant

- ▶ 27,5 % pour les moins de 26 ans ;
- ▶ 20,5% pour les personnes peu ou pas qualifiés.

**(dont) 39 946**

par des personnes inscrites à Pôle Emploi

- ▶ 28,7 % pour les moins de 26 ans ;
- ▶ 23 % pour les personnes âgées d'au moins 45 ans.
- ▶ 16,3 % pour demandeurs d'emploi de longue durée.
- ▶ 31,4 % pour les demandeurs d'emploi de longue durée, ou peu ou pas qualifiés



---

**#CHAP 2**  
L'ÉTAT AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

**SOUTENIR LES TERRITOIRES EN ACTION**

L'ÉTAT AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES



AU  
**COEUR** DES  
TERRITOIRES



## ◆ LES PACTES MÉTROPOLITAINS POUR SOUTENIR LES MOBILITÉS INTELLIGENTES ET LE CAMPUS MONDIAL DE LA MER

LA SIGNATURE AU PLAN NATIONAL D'UN PACTE ENTRE L'ÉTAT ET LES 15 MÉTROPOLIS FRANÇAISES EN JUILLET 2016 A CONDUIT À RENFORCER ET PRÉCISER LES CONTRATS MÉTROPOLITAINS BRETONS PAR DES PACTES D'INNOVATION ET DE COOPÉRATION, SIGNÉS PAR LE PREMIER MINISTRE EN JANVIER 2017.

Chaque métropole s'est positionnée sur une thématique porteuse d'excellence :

► **Rennes a construit une stratégie autour des mobilités intelligentes.** Le pacte, document volontairement resserré, liste à ce titre 10 projets d'investissements présentant une forte cohérence, en conciliant ainsi l'exigence d'innovation et d'expérimentation avec celle de l'identification de projets opérationnels.

L'investissement potentiel total de l'ordre de 15 M€ appelle un **cofinancement de l'État de 7,1 M€, dont 738 800 € sur le volet « coopération »**. Ce pacte a également été signé par le Conseil régional qui mobilise des crédits complémentaires à ceux du CPER et de sa politique territoriale et par la Caisse des Dépôts qui apporte des moyens d'ingénierie.

### ► Les 10 projets du Pacte métropolitain d'innovation de Rennes :

- Partenariat d'innovation – Déploiement des bus électriques
- Location de vélos à assistance électrique
- Logistique urbaine
- Parkings intelligents : gestion innovante de l'information aux

usagers, des accès et du paiement

- Validation par carte bancaire sans contact sur le réseau
- Expérimentation sur les Bandes d'Arrêt d'Urgence
- Étude « Temps et congestion automobile »
- Motorisation Gaz Naturel de Véhicules (GNV) de collecte des déchets
- Événement numérique InOut 2018
- Étude « Réindustrialisation de la Janais »



CONCERNANT LES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES, LE PRÉFET DE RÉGION BRETAGNE ET LE PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE ONT PRIS DES INITIATIVES AVANT MÊME LA SIGNATURE DU PACTE AFIN DE S'ASSURER DES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE CE VOLET. À LEUR INVITATION CONJOINTE, LES PRÉSIDENTS DES INTERCOMMUNALITÉS DE L'AIRE URBAINE RENNAISE, DES VILLES MOYENNES DE FOUGÈRES, REDON, SAINT-MALO ET VITRÉ, DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE SE SONT RÉUNIS LE 12 JANVIER 2017 AFIN D'ENGAGER UNE DÉMARCHE DE COOPÉRATION SUR LA THÉMATIQUE DES MOBILITÉS. CETTE DÉMARCHE SE CONCRÉTISE DÈS 2017 PAR DES PROJETS COMMUNS EN MATIÈRE DE COVOITURAGE, D'AUTOPARTAGE...



► **Le projet de « Campus mondial de la Mer ».** Ce projet distingue Brest au plan national et doit permettre à la métropole d'accélérer la réalisation d'investissements structurants, en complément des projets relatifs à l'enseignement supérieur et la recherche inscrits au CPER.

## #CHAP 2 L'ÉTAT AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES



L'État mobilise 5,5 M€ au titre du pacte métropolitain brestois.  
Autour de trois axes :

- ▶ le renforcement de la recherche (engagement du CPER et transfert IFRE – MER),
- ▶ le développement économique,
- ▶ la diffusion nationale et internationale.

Les projets qui bénéficieront de financements de l'État en 2017 concernent notamment :

- ▶ **le Pôle des excellences maritimes** (coût prévisionnel de 9 M€) avec 2 composantes, le projet Océanolab (vitrine grand public de la recherche dédiée à l'environnement marin sur le site d'Océanopolis) et les Ateliers des Capucins (vitrine technologique et technique)
- ▶ **le Cœur de Campus** (coût prévisionnel de 1,9 M€) sur le site du technopôle accueillant le pôle mer Bretagne et l'institut France énergies marines
- ▶ **le pôle de spectrométrie Océan** de l'université de Bretagne occidentale

### ◇ LES CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ VILLE-CAMPAGNE

L'EXPÉRIMENTATION DES « CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ VILLE-CAMPAGNE » (MESURE 44 DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS DU 13/03/2015) À BREST :

L'élaboration du contrat a associé de nombreux acteurs et a été signé en novembre 2016 dans le cadre d'un large partenariat (Région, Département du Finistère, Caisse des Dépôts).

Il comporte deux grands engagements : le souhait de pérenniser le cadre d'échange entre les deux territoires et d'accompagner de premiers projets opérationnels en matière de culture, de politique de jeunesse, d'énergie, de filières économiques... Le contrat de réciprocité s'intègre au volet coopération du pacte État – Brest métropole.



### ◇ LES FINANCEMENTS

L'État soutient l'investissement public local en Bretagne. À ce titre, il dispose de 3 outils :

- ▶ la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- ▶ le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL),
- ▶ le fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT).

Au titre de 2016 :

- ▶ **1100 projets** soutenus pour un total de **510 M€ d'investissements**
- ▶ un financement de **95 M€ de l'État en Bretagne**



## LE CONTRAT DE RURALITÉ MODE D'EMPLOI

### ◆ LES CONTRATS DE RURALITÉ

UNE DES PRINCIPALES MESURES DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS DU 20 MAI 2016, SUR LA PÉRIODE 2017-2020.

Le contrat de ruralité est un outil de mise en cohérence des moyens techniques, humains et financiers de l'État et de partenariat au service d'un projet de territoire bâti autour de 6 volets : accessibilité aux services, développement de l'attractivité (économie, numérique, tourisme...), revitalisation des bourgs-centres, mobilités, transition écologique et cohésion sociale. Il est signé entre le préfet de département et un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et/ou des EPCI pour la période 2017-2020.

Des conventions annuelles de financement formalisent les engagements des partenaires du contrat (Région, Département, agences, CDC, chambres consulaires...) pour les différents projets à financer dans l'année.



UNE DIZAINE DE CONTRATS DE RURALITÉ SONT SIGNÉS FIN 2016 EN BRETAGNE, SACHANT QU'UNE ENVELOPPE INDICATIVE DE 15,8 M€ DE CRÉDITS DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL EST FLÉCHÉE POUR LA BRETAGNE EN 2017.

### ◆ REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Dans le cadre d'un programme national piloté par le CGET et l'ANAH, **2 conventions de revitalisation de centres-bourgs et de**

**développement des territoires** ont été signées en Bretagne avec Guingamp Communauté et Louvigné Communauté.

**7 juin 2016** : l'État, la Région Bretagne et l'Établissement public foncier et la Caisse des Dépôts ont coorganisé un **colloque « Revitalisons nos centres-bourgs »** à Saint-Brieuc. Il a accueilli près de 700 personnes, élus et techniciens, pour faire le point sur cet enjeu majeur, à travers des témoignages et retours d'expériences, mais aussi la présentation de solutions et outils concrets pour accompagner les territoires dans cette démarche.

Afin de répondre aux attentes exprimées lors de ce colloque régional et à l'occasion de l'abondement du volet territorial du CPER en décembre 2016, les partenaires régionaux ont souhaité définir un cadre commun d'intervention afin d'accompagner les projets en faveur du dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux. Ce dispositif nouveau sera opérationnel dès 2017.

### ◆ LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ET MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES (MSP)

► **Près de 40 MSAP** fonctionnent aujourd'hui en Bretagne, dont une moitié est portée par la Poste et l'autre par des collectivités ou associations. Elles sont situées majoritairement dans des territoires ruraux, mais également dans des quartiers de la politique de la ville. Chaque MSAP respecte un cahier des charges national en termes d'équipements et de modalités d'accueil, mais regroupe un partenariat propre d'opérateurs de services (Pôle emploi, CAF, Assurance maladie, MSA, missions locales...). *Un portail unique permet de localiser les MSAP et de connaître leur offre de services : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>*

## #CHAP 2 L'ÉTAT AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES



### Pourquoi un schéma ?



Réduire  
les inégalités d'accès  
aux services en affirmant  
les solidarités territoriales



Forte augmentation  
de la population  
Bretonne



Évolution  
des modes de vie



Opportunité de la  
loi NOTRe

► En matière d'offre de soins, l'exercice pluri-professionnel est particulièrement développé en Bretagne puisque **80 MSP sont labellisés** par l'ARS, dont 5 l'ont été en 2016. Sur 21 MSP ayant bénéficié d'un financement pour mettre en place un système d'information partagé, 14 ont été soutenues en 2016.

Par ailleurs, co-présidé par le préfet de région et le directeur général de l'ARS, le comité régional de sélection des MSP associant les préfetures, les collectivités territoriales, les représentants des professionnels de santé et des usagers, a permis de contribuer à l'investissement immobilier de 35 d'entre elles, dont 4 en 2016.

Par ailleurs, co-présidé par le préfet de région et le directeur général de l'ARS, le comité régional de sélection des MSP associant les préfetures, les collectivités territoriales, les représentants des professionnels de santé et des usagers, a permis de contribuer à l'investissement immobilier de 35 d'entre elles, dont 4 en 2016.

### ◇◇ LES SCHÉMAS DE SERVICES PUBLICS

L'article 98 de la loi NOTRe prévoit la mise en place de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité de services au public (SDAASP) selon les modalités suivantes. L'élaboration des SDAASP est engagée dans les quatre départements bretons avec l'objectif d'une approbation avant fin 2017.

### ◇◇ UN NOUVEAU PAYSAGE ADMINISTRATIF ARRONDISSEMENTS ET EPCI

Le ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets, le 16 février,

de présenter les projets de réforme des arrondissements. Les propositions formulées sur la base de larges concertations locales ont été approuvées par le ministre le 19 juillet.

Le préfet de région a ainsi pu procéder aux modifications des **limites territoriales des arrondissements concernés dans chacun des départements bretons**, après consultation de chacun des conseils départementaux.

Par ailleurs, la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit l'élaboration et la **mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale**. Les travaux relatifs aux nouvelles organisations des EPCI, engagés dans ce cadre, ont été menés dans les 4 départements bretons pour une prise d'effet au 1er janvier 2017.

### ◇◇ LA RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

À compter du 1er janvier 2016, 17 régions académiques ont été mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015 et assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional. **La région académique Bretagne correspond aux limites de l'académie de Rennes.**

### ◇◇ LA DISP : UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Dans le cadre de la réforme territoriale nationale issue de la loi du 16 janvier 2015, la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Rennes intègre dans son ressort, à compter

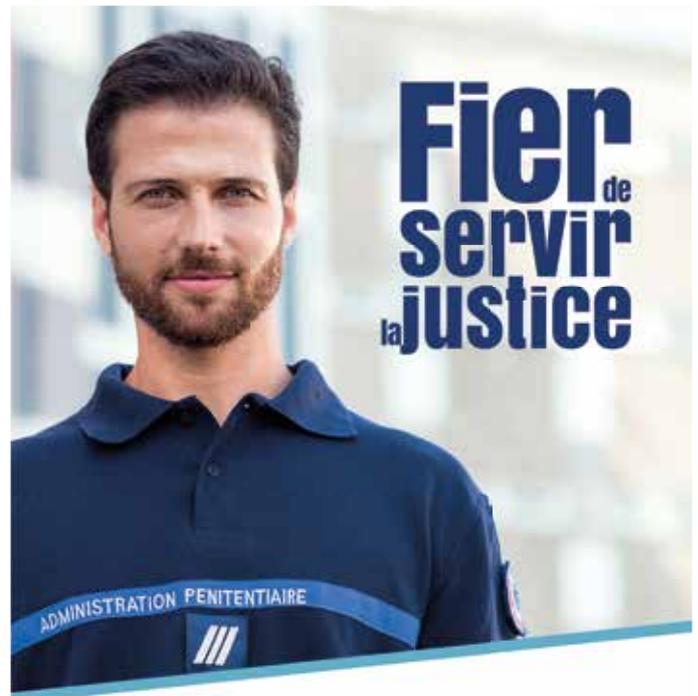


du 1er janvier 2017, les structures de l'ancienne Haute-Normandie, soit :

- ▶ + 4 établissements pénitentiaires
- ▶ + 2 services pénitentiaires d'insertion et de probation,
- ▶ + de 900 personnels titulaires,
- ▶ + de 2 600 personnes détenues hébergées
- ▶ près de 4 400 personnes supplémentaires suivies en milieu ouvert (+22,2 %).

Ce service a donc a mené un travail important de préfiguration en 2016 afin d'établir un état des lieux le plus complet possible de ces six nouvelles structures, de mettre en place une transition des procédures et des dossiers, d'ajuster les budgets et les effectifs et d'acclimater les nouveaux services à la culture professionnelle du Grand Ouest. Des relations avec les partenaires institutionnels et associatifs ont, de même, été engagées pour assurer une reprise de compétence et une continuité des actions et du suivi engagés.

- ▶ établissements pénitentiaires : 20 dont 7 sur la Bretagne
- ▶ services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) : 12 dont 4 en Bretagne



LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
RECRUTE ET FORME DES SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES

Campagne de recrutement 2017  
[www.devenirsurveillant.fr](http://www.devenirsurveillant.fr)



---

**#CHAP 3**  
CONFORTER LA VOCATION ENTREPRENEURIALE

**APPUI AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES**

L'ÉTAT ANTICIPE ET ACCOMPAGNE LES MUTATIONS  
DES ENTREPRISES, DES LIÈRES, DES TERRITOIRES





## ◆ LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPEC)

Dans le cadre des actions de **GPEC territoriales**, l'expérience de plate-forme RH-TPE menée à Brest a essaimé dans les Côtes-d'Armor en 2016. D'autres projets de ce type sont prévus en 2017, notamment à Lorient. Le rôle de ces plates-formes est d'accompagner les TPE/PME dans leur développement, animer un réseau d'intervenants et participer à une meilleure connaissance des entreprises et de leurs besoins. Plus globalement, l'État s'est engagé en 2016 dans un processus de mise en cohérence et en visibilité des offres de services à destination des TPE/PME dans le champ des ressources humaines et du développement économique.

Sur la base d'un diagnostic territorial, un **plan d'action** a été établi. Il vise 3 objectifs :

- ▶ mieux renseigner les TPE/PME ;
- ▶ mieux accompagner les TPE/PME,
- ▶ professionnaliser les acteurs de l'accompagnement et développer des synergies.

Un comité de pilotage composé des partenaires sociaux, chambres consulaires, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), ordre des experts comptables, association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)..., anime la démarche

## ◆ LA PRESTATION DE CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES POUR LES TPE-PME

Ce dispositif :

- ▶ vise à accompagner les entreprises dans leur recrutement et à les accompagner dans la professionnalisation de leur fonction Ressource-humaine ;
- ▶ s'adresse en priorité aux entreprises de moins de 50 salariés
- ▶ est mis en œuvre sous un mode collectif avec des groupes d'entreprises qui alternent accompagnements individuels et collectifs ;
- ▶ est cofinancé à 50 % par l'État dans la limite de 15 000 €

**En 2016, 7 projets, représentant une soixantaine d'entreprises, ont été accompagnés.**

## ◆ TPE, PME, UN VIVIER D'EMPLOIS POUR LES BRETONS

Les TPE et les petites PME emploient un salarié breton sur deux. Parmi 250 941 entreprises bretonnes :

### • Très Petites Entreprises (0 à 9 salariés)

- ▶ 9 entreprises sur 10
- ▶ 70 % n'emploient aucun salarié (57 600 sont employeuses)
- ▶ principaux secteurs : commerce de détail, BTP, agriculture, restauration.
- ▶ les TPE emploient 160 168 salariés qui représentent 23 % de l'emploi total en Bretagne

### • Petites Entreprises (10 à 49 salariés)

- ▶ 8 877 entreprises
- ▶ principaux secteurs : BTP, commerce de détail, enseignement, commerce de gros
- ▶ les petites entreprises emploient 178 341 personnes, soit un salarié breton sur quatre.

## #CHAP 3 CONFORTER LA VOCATION ENTREPRENEURIALE



### ◇◇ #CPER : LE VOLET EMPLOI

Le CPER a pour ambition de développer des actions d'accompagnement des publics, des territoires et des filières, dans un contexte de mutations économiques. Les crédits contractualisés sont destinés à :

- ▶ favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics ;
- ▶ accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels ;
- ▶ conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne.

### ◇◇ ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Plus d'une trentaine de structures porte des actions d'accompagnement des femmes vers l'emploi, de développement de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les entreprises :

- ▶ 8 associations ont été soutenues dans le cadre du CPER ; elles mènent près de 20 actions, dont la moitié portée par les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- ▶ certains projets sont très ciblés : en direction des femmes de plus de 50 ans, des familles monoparentales, des femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### ◇◇ STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

La Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) identifie 11 filières en Bretagne. Une observation des emplois et compétences permettra à l'avenir de mieux anticiper les besoins et de structurer efficacement la réponse publique. Sont ainsi concernés : les transports, l'artisanat du bâtiment, le tourisme, l'ESS, l'agriculture, l'économie bleue, les territoires.

### ◇◇ ATOUTS PERFORMANCE. AU SECOURS DES TPE

Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires :  
Action « Atout performance Finistère »

- ▶ **objectif qualitatif** : accompagner des entreprises artisanales porteuses de projets de développement en confortant la vision stratégique du dirigeant et la professionnalisation de la prise en charge de ses fonctions managériales.
- ▶ **objectif quantitatif** : accompagner une centaine d'entreprises réparties sur les 4 Pays finistériens (45 en Pays de Cornouaille, 25 en Pays de Morlaix, 18 en Pays de Brest et 12 en Pays Centre Ouest Bretagne).



## ◆◆ LES INCUBATEURS DE PROJETS

L'État s'est engagé à travers l'inscription du développement des « **incubateurs de projets** » dans le volet territorial du CPER. Dans les territoires les plus fragilisés et confrontés à des enjeux de mutation économique, le volet territorial finance le développement de ces incubateurs dans une perspective de revitalisation économique.

Depuis 2008, 15 pôles de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ont été créés sur les territoires, à l'échelle des pays ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

L'enjeu stratégique identifié par l'ensemble des acteurs de l'ESS et des acteurs publics a été de faire évoluer ces pôles de développement en une « version 2 » incluant notamment une fonction « d'incubateur de projets ». Ces incubateurs doivent permettre de repérer, susciter et mieux accompagner les initiatives collectives dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif et de l'innovation sociale.



LES INCUBATEURS DE SAINT-BRIEUC, LORIENT ET MORLAIX : SUITE À UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT, TROIS PROJETS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS DÉBUT 2016, PORTÉS PAR LES PÔLES ESS DE SAINT-BRIEUC, LORIENT ET MORLAIX. PAR AILLEURS, L'ÉTAT SOUTIEN FINANCIÈREMENT, MAIS HORS CPER, L'INCUBATEUR ESS STARTIJENN EN ILLE-ET-VILAINE. LES INCUBATEURS ONT ACCUEILLI LEURS PREMIÈRES PROMOTIONS DE CRÉATEURS. CES INCUBATEURS REPRÉSENTENT UN TOURNANT ENTREPRENEURIAL POUR L'ESS : LES TERRITOIRES BRETONS SE DOTENT D'OUTILS POUR ACCÉLÉRER ET DÉVELOPPER DES PROJETS ESS ÉCONOMIQUEMENT SOLIDES ET CRÉATEURS D'EMPLOIS DURABLES.

## ◆◆ #CPER : LE VOLET TERRITORIAL

L'anticipation des mutations économiques passe par une connaissance de chaque territoire afin d'identifier et d'accompagner les transitions en cours. Trois actions prioritaires ont été retenues au titre du volet territorial, en complémentarité avec le volet emploi du CPER :

- ▶ l'accompagnement des acteurs au sein des territoires confrontés à des mutations économiques,
- ▶ la structuration et le développement des tiers-lieux,
- ▶ les actions en faveur du renouvellement du foncier économique.

Au titre des premières réalisations, il faut souligner en particulier la mise en place de « fab lab » (laboratoire de fabrication), comme à Redon et Auray ou encore d'incubateurs de l'économie sociale et solidaire (Pays de Saint — Briec, Morlaix, Lorient).

## ◆◆ L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La conférence régionale de l'ESS — La loi de juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire prévoit l'organisation, une fois tous les deux ans, d'une conférence régionale, coprésidée par l'État et le Conseil régional. En Bretagne, cette instance a siégé pour la première fois le 8 décembre, en présence de plus d'une centaine d'acteurs. Les débats ont porté sur :

- ▶ l'impact certain de l'ESS sur l'économie et l'emploi en

## #CHAP 3 CONFORTER LA VOCATION ENTREPRENEURIALE



Bretagne alors qu'à l'instar d'autres secteurs, se posent les questions de la transmission-reprise (Sociétés coopératives et participatives — SCOP et société coopérative d'intérêt collectif SCIC) et de la formation de dirigeants.

► la structuration d'outils de développement de l'ESS sur les territoires à travers les pôles ESS, les catalyseurs-incubateurs ou les PTCE (pôles territoriaux de coopération économique), les Dispositifs locaux d'accompagnement (conseil aux associations),...

► la formulation de propositions spécifiques afin que l'ESS prenne pleinement sa place au sein de la Glaz économie, stratégie de développement économique de la Bretagne. Les enjeux sont plus importants dans certaines filières où l'ESS est bien représentée : alimentation, mobilités, numérique, culture, transitions énergétique et écologique (économie circulaire...), silver économie.

### ◇ LE CRÉDIT IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

- calculé sur la base des rémunérations versées au cours de l'année civile
- allègement se traduisant pour les entreprises, lors de la déclaration du résultat de leur exercice :
  - soit par une baisse immédiate de l'impôt exigible,
  - soit, pour certaines entreprises (petites ou moyennes, nouvelles ou en difficulté...), par un remboursement du crédit en cas d'absence d'impôt exigible,
  - soit par une combinaison des deux modalités.

- 68 994 entreprises bretonnes bénéficiaires du dispositif (+3,3 %)
  - près de 554 M€ (+7,4 %)
- CICE correspondant à des salaires versés en 2013 (Millésime 2013), 2014 (Millésime 2014) ou 2015 (Millésime 2015).*

#### Préfinancement du CICE auprès d'un établissement bancaire :

cette possibilité offerte aux entreprises et très utilisée à l'origine du dispositif en 2013, est en baisse, comme au plan national, mais répond encore à des besoins :

- **601 entreprises** (-18,9 %)
- **79,6 M€** (-13,4 %)

### ◇ LE DIALOGUE SOCIAL À TRAVERS LA GOUVERNANCE QUADRIpartite

Après plus de deux années d'existence, la Conférence Sociale Régionale, lieu d'échanges, d'expérimentations et d'avancées sur les problématiques structurelles de l'économie bretonne, a fait la preuve de son utilité et de sa légitimité comme instance régionale de dialogue social.

Elle a ainsi été à l'initiative d'actions majeures qui se poursuivent désormais en dehors de son enceinte : il faut citer en particulier la mise en place de l'instance de dialogue social dans l'industrie agroalimentaire et la Charte Qualité Transport pour les transporteurs routiers et de voyageurs. Elle poursuit et approfondit ses travaux, en particulier sur l'impact du numérique sur les conditions de travail, et investit de nouveaux thèmes d'expérimentation territoriale, comme à Lorient autour de la reprise/transmission des entreprises, ou à Lamballe-Saint-Brieux autour de l'accès à la formation.



## ◆ LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

4 pôles de compétitivités sont présents sur la Bretagne, dont deux pôles à vocation mondiale. Ils jouent un rôle moteur en matière de recherche et d'innovation appliquée. Ils participent à la structuration des filières d'excellence bretonnes. Leur dynamisme témoigne de la culture entrepreneuriale de la Bretagne et ils ont développé des écosystèmes performants et reconnus (PME, entreprises de taille intermédiaire, grands groupes, laboratoires de recherche, universités et grandes écoles...).

### • Pôle Valorial : l'aliment de demain

- fédère 309 adhérents (entreprises Bretagne – Normandie – Pays de Loire)
- 353 projets d'innovation labellisés depuis 2006 pour un investissement total de 590 M€
- 70 % des projets d'innovation ont bénéficié d'unco-financement public.

### • Pôle iD4CAR : véhicules spécifiques, intelligence des systèmes embarqués et mobilité durable

- pôle bi-régional co-piloté avec les Pays de Loire
- fédère 280 adhérents répartis sur les deux régions, dont 62 % de PME
- 200 projets d'innovations labellisés depuis 2006 pour 453 M€
- 130 projets financés pour 310 M€.

### • Images et Réseaux : – Vocation mondiale

- technologies numériques de l'image, sécurité numérique, Plan réalité augmentée de la nouvelle France industrielle

- regroupe 260 adhérents, dont 72 % de PME représentant 36 000 emplois
- 822 projets labellisés, dont 342 projets financés pour 898 M€ investis dans les R&D, dont 390 M€ de financements publics.

### • Pôle Mer Bretagne Atlantique : – Vocation mondiale

- 332 adhérents, dont 194 PME/PMI
- 240 projets innovants labellisés en 10 ans pour un montant total de 782 M€
- 212 M€ de financements publics depuis 2006.

### 3 autres pôles présents sur le territoire breton :

- **EMC2** : technologies avancées de production, matériaux et/ou des combinaisons de matériaux aux performances élevées, maîtrise des technologies de mise en œuvre et d'assemblage de ces matériaux
- **Atlanpole biothérapies** : immunobiothérapies, radiopharmaceutiques « isotop4life », médecine régénératrice, technologies innovantes pour les biothérapies
- **Végépolys** : innovation variétale, protection des végétaux, systèmes de culture, végétaux actifs, végétal urbain

## ◆ LA CONSEILLÈRE DIPLOMATIQUE

La conseillère diplomatique, placée auprès du préfet de région, a pris ses fonctions le 1er juillet 2016. Elle apporte son appui pour traiter de l'ensemble des enjeux ayant une dimension internationale et européenne, en Bretagne. Son action s'exerce en faveur du



## #Conseillère diplomatique

Son action s'exerce principalement en faveur du **développement international et de l'attractivité des territoires** sur le plan économique, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé, de la culture et du tourisme.

développement international et de l'attractivité des territoires, tant sur le plan économique, qu'en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de santé, de culture et de tourisme. Placée sous l'autorité du Préfet de région, elle est également à la disposition des Préfets de département de la région Bretagne et travaille en partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales de la région, dans leur action à l'international. Elle répond aux sollicitations qui lui sont adressées en s'appuyant sur l'information du réseau diplomatique et consulaire à l'étranger, dont elle est le point de contact privilégié.

### ► L'action de la conseillère diplomatique :

– économique : organisation de missions étrangères en Bretagne et préparation des missions à l'étranger des acteurs locaux (entreprises, instituts de recherche), via le réseau diplomatique ; sensibilisation des organismes régionaux de soutien à l'export à certaines manifestations internationales présentant un intérêt pour la Bretagne ; production d'analyses stratégiques sur la présence étrangère en Bretagne, notamment au regard des investissements réalisés ;

– de l'éducation, enseignement supérieur, recherche : mise en réseau des acteurs de l'ESR de Bretagne sur des pays d'intérêt commun ; soutien des établissements d'ESR de Bretagne au développement de leurs partenariats internationaux ; suivi du projet d'institut de l'Université des Nations Unies à Brest, en lien avec les services du ministère des Affaires étrangères ;

– de la coopération décentralisée : cartographie de l'ensemble

des coopérations internationales des principales collectivités territoriales de Bretagne pour une meilleure information des services de l'État pourvoyeurs de financement ;

– du tourisme : mobilisation des collectivités territoriales de Bretagne pour soutenir, en lien avec le réseau diplomatique, les événements organisés à l'étranger et susceptibles de donner une visibilité internationale à la région.

– consuls généraux installés à Rennes : États-Unis et Maroc

– consuls honoraires compétents pour la Bretagne : une dizaine, répartis sur l'ensemble du territoire breton

– membres de la communauté diplomatique ayant sollicité une audience avec le Préfet en 2016 : ambassadeurs d'Australie et des États-Unis.

## ◆ LE COMMERCE EXTÉRIEUR

62 entreprises bretonnes ont le **statut d'opérateur économique agréé (OEA)**. 8 agréments ont été délivrés en 2016.

Ce statut de partenaire de confiance certifié de la douane s'inscrit dans un cadre de reconnaissance mutuelle au niveau international pour les opérateurs réalisant des opérations d'import/export.



## ◆ LE RÉFÉRENT UNIQUE POUR LES INVESTISSEMENTS (RUI)

Les RUI accompagnent les projets d'investissements d'au moins 3 M€ dès lors que ceux-ci nécessitent un appui spécifique. Ils accompagnent les industriels dans leurs démarches d'investissements notamment pour lever les blocages administratifs; ils aident à la consolidation et au bouclage de leur plan de financement. Ils coordonnent l'action de l'État et des collectivités territoriales en garantissant la réactivité des interlocuteurs publics des entreprises.

► 37 projets suivis par le RUI en 2016 représentant un potentiel de :

- 875 M€ d'investissements
- 1913 emplois créés
- 1 dossier d'octroi de prime d'aménagement du territoire (PAT) : Mix'Buffet (6 M€ d'investissements, 120 emplois créés sur l'ancien site de la Farandole Gourmande à Fougères), subvention d'un montant de 400 k€



## LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET LA FRAUDE AU DÉTACHEMENT

.....

**La nouvelle carte d'identité  
professionnelle des salariés du BTP  
devient progressivement  
obligatoire au 1er semestre 2017 sur  
l'ensemble du territoire national  
par zones géographiques**

pour tous les salariés, intérimaires, et  
travailleurs détachés d'entreprises étran-  
gères **sur les chantiers de bâtiment et de  
travaux publics**

.....

**250 000** entreprises et **1,5 million** de sala-  
riés sont concernés



---

**#CHAP 4**  
SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

**SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION**

L'ETAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE  
PAR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION





## ◆ LES PRÊTS RÉGIONAUX D'INNOVATION

Annoncés au premier semestre 2016, des **prêts régionaux d'innovation** sont mis en place en Bretagne dans le cadre du PIA 2.

Ces « partenariats régionaux d'innovation » permettent de soutenir les projets Recherche, Développement et Innovation des PME, sous forme de subventions (100 k€ à 200 k€), pour des projets de type « faisabilité », ou d'avances récupérables (200 k€ à 500 k€), pour des projets de type « développement et industrialisation ».

Le dispositif est opérationnel depuis novembre 2016. L'enveloppe est gérée par Bpi — France, après décision prise en comité de sélection régional État — Région — Bpifrance.

Le Conseil régional, qui a souhaité flécher le PRI sur les priorités de la S3/SRDEII (stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), intervient à parité.

**Enveloppe État en Bretagne : 5 M€**

## ◆ LA RECHERCHE INNOVATION

Au-delà de la confirmation des engagements de l'État inscrits dans le CPER en soutien aux structures d'innovation et aux investissements en immobiliers et équipements scientifiques, au cours de l'année 2016, l'État a permis l'acquisition d'équipements scientifiques à hauteur de 3603 k€. Ainsi, les **investissements en équipements scientifiques** ont été soutenus massivement :

► Taux d'exécution : 25,4 % en 2016 (7,3 % en 2015)

## Posséder un des 8 IRT de France : un atout considérable.

La dotation l'IRT b<>com est passée de 60 à 80 M€. La visibilité de l'IRT a été accrue par l'ouverture d'une antenne parisienne en septembre 2016, par l'entrée de Nokia Bell Labs, de Mitsubishi Electric Europe Center et des PME Bbright et Eqwall. En outre, et en accord avec le pôle Images et Réseaux, b<>com est devenu membre du pôle de compétitivité Cap Digital.

30 SEPTEMBRE : THIERRY MANDON, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE A INAUGURÉ, UN NOUVEAU BÂTIMENT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET TRAVAIL. L'IRSET EST UNE UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE SUR L'IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTÉ QUI REGROUPE JUSQU'À 300 CHERCHEURS.

## ◆ PHOTONIQUE ET ÉLECTRONIQUE

L'État a labellisé :

- une nouvelle Plateforme Technologique, Mobbi à Rennes dans le domaine de l'électronique embarquée et de la domotique,
- et un nouveau Centre de Ressources Technologiques, Photonics Bretagne à Lannion,

tout en s'engageant avec les collectivités territoriales pour investir dans une nouvelle tour de fibrage des guides optiques ouverte aux PME du secteur.



# INCUBATEUR D'ENTREPRISES DE BRETAGNE

## ◇◇ PROJETS PIA 2

3 projets PIA 2 « Partenariat pour la Formation Professionnelle et l'Emploi » labellisés en 2016 :

- ▶ Redon : projets techsurf et techindus dans le domaine des traitements de surfaces à Redon
- ▶ Roscoff : projet Blue Train dans le secteur des biotechnologies marines

Ces projets démontrent l'attachement de l'État à conduire une **politique équilibrée en résonance avec les écosystèmes territoriaux et leurs acteurs** afin de soutenir le développement socio-économique de tous les territoires et de secteurs où de nombreuses PME et TPE sont actives.

## ◇◇ ENTREPRENEURIAT

I-Lab, concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes :

- ▶ Bretagne : 4e des nouvelles régions françaises les plus récompensées
- ▶ 5 projets bretons récompensés (Microbs, Cherry Biotech, Useenlabs, Content Armor, Sweet Energy) : jeunes entreprises de l'agroalimentaire, des biotechnologies, des domaines des STIC et de l'énergie. La subvention totale s'élève à 1,175 M€.
- ▶ La société Unseenlabs est distinguée « Grand Prix National ». Cette société installée à Rennes développe des produits et services innovants pour la localisation et la surveillance

civile et militaire dans le domaine de l'aéronautique : drones, aviation, satellites.

### L'incubateur régional EMERGYS :

- ▶ dotations de l'État portées à 200 k€ pour 2016,
- ▶ Incubation d'une cinquantaine d'entreprises dont une quinzaine provenant directement de la recherche publique, en lien avec la SATT Ouest Valorisation (bénéficiaire d'une 2e tranche de financement de 23 M€).

## ◇◇ AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE

La fédération des 5 Centres d'Innovation Technologiques, dont les Centres de Ressources Technologiques labellisés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Zoopôle Développement, Adria Développement et Végénov) a été créée sous l'impulsion du Conseil Régional. L'État a soutenu cette démarche et apporté un soutien financier pour que la fédération ACTFOOD puisse porter une candidature à l'APP PIA 2. « Institut Carnot » sur le thème de la durabilité des systèmes aquacoles, agricoles et agroalimentaires (DS3A) conformément à l'intention inscrite dans le Pacte d'Avenir. Le projet a été labellisé « tremplin Carnot » en juin 2016 et l'État lui a alloué une **dotations de 3 M€ sur 3 ans pour déployer les actions prévues dès 2017 avec pour objectif d'obtenir la labellisation « Institut Carnot » en 2019**. La combinaison du « tremplin Carnot », de dispositif CIFRE et du Crédit Impôt Recherche constitue un **atout considérable pour soutenir l'innovation dans la filière par la coopération entre la recherche publique et la R&D privée.**

## #Science

**L'État** confirme son engagement aux côtés des collectivités territoriales et des centres de *culture scientifique technique et industrielle*.

### ◆ CPER : UN ABONDEMENT DE 10 M€ POUR L'INNOVATION DANS LES PME

Les effectifs étudiants bretons (d'ici à 2022, 6000 étudiants supplémentaires attendus), le nombre d'unités de recherche, mobilisant plus de 7000 salariés, la présence de tous les organismes de recherche placent la Bretagne au 5e rang des régions françaises en matière de recherche et d'innovation.

Mais le contexte économique nécessite de renforcer les filières historiques, d'accélérer les filières émergentes, d'organiser et de rénover les sites universitaires et les campus, et d'ancre la recherche-innovation sur les territoires.

Le Premier ministre et le président du Conseil régional ont signé le **1er octobre 2016**, un **protocole État-Région** qui réaffirme les engagements pris dans le CPER et abondant de 10 M€ le volet ESRI. L'inscription au volet innovation de ces 10 M€ complémentaires, partagés entre l'État et la Région, pour un partenariat régional d'innovation dans le cadre du PIA2, permet, sous gestion de BPI France, de financer des projets d'innovation dans les PME. **L'avenant au CPER a été signé le 16 décembre 2016.**

#### QUELQUES RÉALISATIONS AU TITRE DU VOLET ESRI DU CPER

- ▶ 29 : LIVRAISON DU BÂTIMENT (3E TRANCHE) DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPÉEN DE LA MER (IUEM), ÉTUDES POUR LE TRANSFERT DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) DE QUIMPER
- ▶ 35 : LIVRAISON DU BÂTIMENT ET 1ER ÉQUIPEMENT DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME EN BRETAGNE (MSHB), POURSUITE DE LA MISE EN SÉCURITÉ DE L'AMPHITHÉÂTRE « RENAN » À VILLEJEAN (UNIVERSITÉ DE RENNES 2)

▶ 22 : CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR L'EXTENSION DU CNAM POUR LE PÔLE DE FORMATION EN CYBERDEFENSE

▶ 56 : ÉTUDES POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT UNI — VERSITAIRE DE TOHANNIC À VANNES, RÉHABILITATION DU BÂTIMENT « PAQUEBOT » DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD À LORIENT

### ◆ LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CSTI)

L'État confirme son engagement aux côtés des collectivités territoriales et des centres de culture scientifique technique et industrielle. 7 au 15 octobre 2017 : opération « Fête de la Science » Cette opération annuelle revêt plusieurs caractéristiques importantes :

- ▶ remettre l'expérimentation scientifique et sa compréhension au centre du débat pour éviter les controverses relevant de points de vue idéologiques,
- ▶ susciter des vocations chez les plus jeunes et les attirer vers les formations scientifiques et technologiques,
- ▶ ouvrir les communautés scientifiques aux citoyens.

**4 villages des sciences, un dans chacun des départements bretons, ont accueilli 60 000 visiteurs en une semaine.**

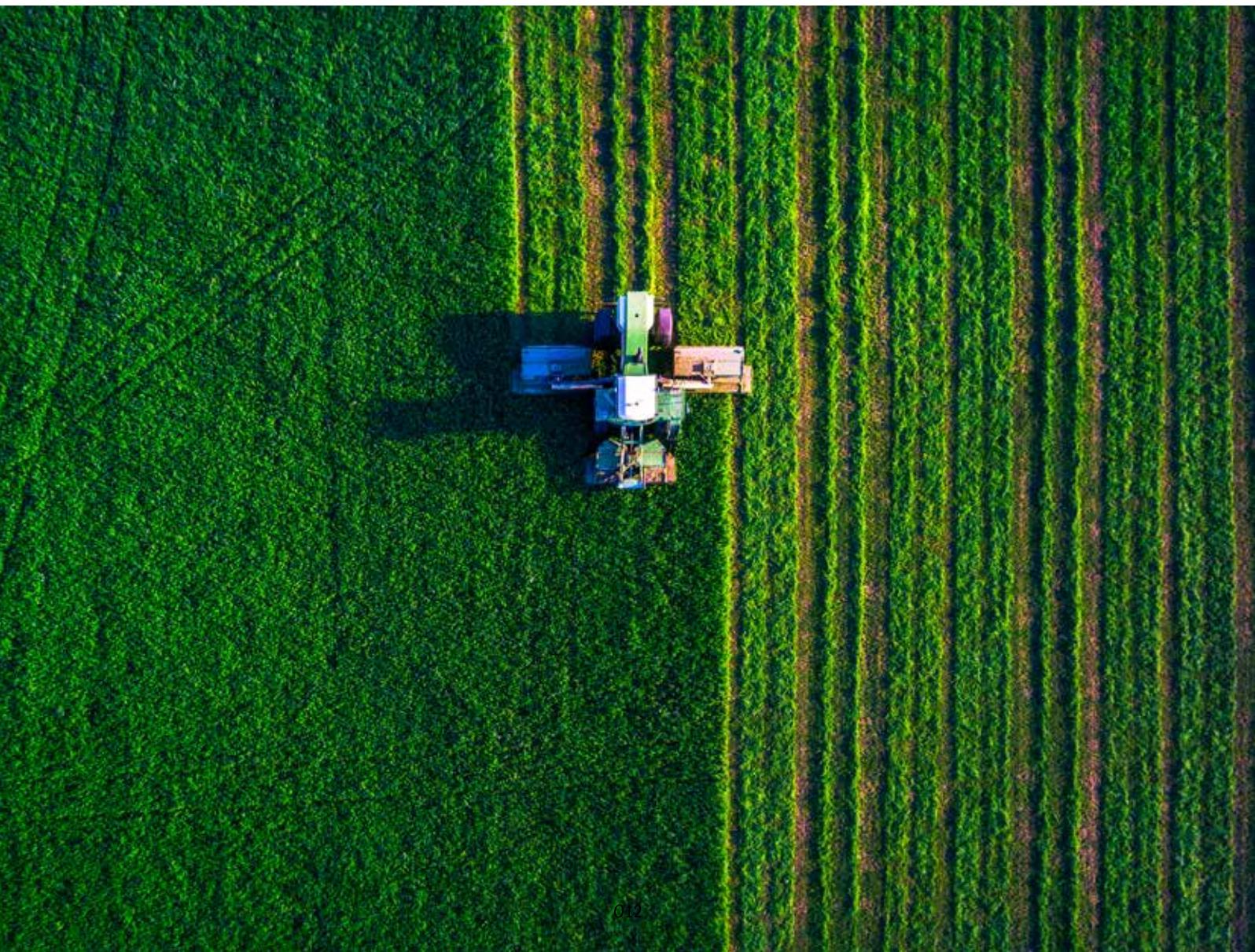
FORTS DE CETTE DYNAMIQUE, LES ACTEURS BRETONS ONT CRÉÉ, EN 2016, LE PREMIER PÔLE RÉGIONAL DE CSTI « BRETAGNE CULTURE SCIENTIFIQUE » SOUS L'IMPULSION DU CONSEIL RÉGIONAL. L'ÉTAT PARTICIPE À SA GOUVERNANCE ET À SON FONCTIONNEMENT VIA NOTAMMENT LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT POUR DÉPLOYER DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES ET LES LYCÉES. CETTE STRUCTURATION RÉGIONALE EST PRISE EN EXEMPLE AU NIVEAU NATIONAL.

---

**#CHAP 5**  
SOUTENIR L'AGRICULTURE

**SOUTENIR L'AGRICULTURE**

L'ETAT SOUTIENT L'AGRICULTURE  
EN BRETAGNE



## #PNSE

**Le Plan national santé environnement**  
vise à répondre aux interrogations des Français sur les  
*conséquences sanitaires à court*  
*et moyen terme* de l'exposition  
à certaines pollutions de leur **environnement**.

### ◆ P3AB

Le **Plan agricole et agroalimentaire pour la Bretagne**, déclinaison opérationnelle du volet agroalimentaire du Pacte d'avenir pour la Bretagne, comporte 23 actions, structurées autour de 8 axes prioritaires :

- ▶ le projet agro-écologique pour la Bretagne
- ▶ la modernisation des bâtiments agricoles
- ▶ la méthanisation
- ▶ le financement des investissements productifs dans les IAA
- ▶ soutenir les projets de recherche et d'innovation au sein de la filière alimentaire bretonne
- ▶ améliorer l'adéquation entre produits et marchés
- ▶ s'appuyer sur le potentiel humain pour rebondir
- ▶ la structuration des filières.

En 2016, aux crises des secteurs de l'élevage rencontrées les années passées, se sont ajoutés les points de crispation sur la trésorerie des exploitations agricoles : décalage de paiement des aides de la politique agricole commune et difficultés de mise en œuvre de l'année blanche sur les cotisations sociales. **Différents plans de soutien aux filières** sont venus compléter les dispositions du P3AB.

### ◆ LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

Sa mise en place, dans ses différentes vagues, s'est faite en pleine concertation avec la profession agricole, que ce soit au niveau des cellules départementales d'urgence ou dans les réunions régionales

visant à coordonner et à harmoniser les actions départementales, le tout en lien étroit avec les réseaux bancaires. Il a été complété par des mesures structurelles :

- ▶ baisse des cotisations sociales, en deux vagues : 6 341 434 € engagés, 1198 dossiers
- ▶ étiquetage des produits laitiers et carnés
- ▶ doublement des crédits de l'État finançant le plan de compétitivité de l'agriculture : 538 projets de rénovation du parc de bâtiments agricoles ont été soutenus, toutes filières confondues pour plus de 56,1 M€ d'investissements éligibles et 16 M€ de soutien public.

**Le plan a été renforcé par le Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles présenté par le Premier ministre le 4 octobre 2016.**

### ◆ LE PLAN PORC

▶ **Soulager les trésoreries des exploitations (engagement propre à l'État) :**

- baisse de 7 points de cotisations sociales pour tous les agriculteurs
- baisse des 3 points de cotisations : 6 341 434 € engagés en Bretagne sur 1198 dossiers
- Année blanche sur les cotisations sociales

▶ **Assurer une meilleure rémunération sur le marché intérieur et international par le positionnement de l'offre de porc français :**

- Étiquetage obligatoire de l'origine des viandes fraîches ou

## #CHAP 5 SOUTENIR L'AGRICULTURE



surgelées dans la distribution

- Cahier des charges Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne que devait reprendre Coop de France
- Contractualisation producteurs-acheteurs
- Regroupement de l'offre de porc vivant par une plateforme commerciale fédérative de la production bretonne

### ► Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de chaque maillon de la chaîne par le soutien de projets d'innovation :

- Par le soutien des investissements en exploitation
- Par le soutien des investissements des outils d'abattage ou de transformation (2 projets industriels d'entreprises porcines soutenus dans le cadre du PIAA).

La mission confiée à des experts sur la **compétitivité des abattoirs** a été conduite, ces résultats seront restitués aux abatteurs le 13 juin. Elle préconise principalement la prolongation des mesures mises en œuvre jusqu'ici (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi [CICE] et suramortissement), dont les abatteurs reconnaissent l'efficacité en termes de compétitivité.

### ◇◇ LE PLAN LAIT

- une augmentation significative des possibilités d'accès aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour les éleveurs laitiers, « virage agroécologique » devant permettre aux exploitations laitières d'aller à la fois vers une baisse de leurs charges et une plus grande résilience aux variations de prix;
- une aide de 500 000 euros à la constitution d'une OP bretonne « transversale », issue de la fusion des OP par laiterie actuelle;

- une aide accrue au conseil pour les éleveurs voulant souscrire une MAEC, dispositif qui a pour objectif, au-delà des possibilités d'amélioration du revenu, de leur faire mesurer l'étendue des engagements souscrits;
- un conseil spécifique aux éleveurs voulant changer de mode d'exploitation (mais également en accompagnement de démarche de cessation d'activité des éleveurs en grande difficulté);
- un prêt d'honneur plafonné à 40 000 euros pour les éleveurs de bovins viande;
- la mise en place de groupes de travail pour élaborer un cahier des charges spécifiques à la production, permettant aux produits laitiers vendus dans le circuit de la restauration hors foyer (RHS) et aux produits vendus sous marque de distributeur, de résister à l'offre banalisée venant de pays concurrents.

### ◇◇ L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN BRETAGNE

Un enseignement dans de nombreux secteurs professionnels, de la 4e au BTS agricole (BTSA) et Classe préparatoire aux grandes écoles, offrant toutes les voies de formation (scolaire, apprentissage, formation continue). Le taux global de réussite aux examens est de 88 %, soit 2 points au-dessus de la moyenne nationale de l'enseignement agricole.

- 62 établissements
- 16 137 élèves
- 2 088 apprentis dans les CFA agricoles, dont 1 380 dans des formations agricoles,
- soit 12 % des lycéens de l'académie, plus du tiers des effectifs



de l'enseignement professionnel régional et 12,3 % des effectifs régionaux d'apprentis.

- 2 090 étudiants en BTSA représentant 15 % des BTS de l'académie. (19,5 % au niveau national)
- 19,4 % des élèves dans 10 établissements publics, 56 % dans le privé temps plein et 24,6 % dans des Maisons familiales rurales (MFR) offrant une formation scolaire par l'alternance
- répartition des effectifs par secteur : 36,2 % en « production », 45,8 % en « service », 15,3 % en « aménagement » et 2,7 % en « transformation »
- internes : 44 %
- filles : 49,8 %

## ◆ LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA)

**Les priorités d'accès au foncier ont été travaillées en concertation avec la profession agricole**, présentées devant la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) en juin 2016 et classées comme suit :

- Protection du locataire en place
  - Accès aux parcelles de proximité du siège d'exploitation ou parcelle de liaison
- (COREAMR) en juin 2016 et classées comme suit :
- Protection du locataire en place
  - Accès aux parcelles de proximité du siège d'exploitation ou parcelle de liaison
  - Pour structurer le parcellaire et faciliter le pâturage

- Réinstallation d'agriculteurs
- Installation (reprise par le conjoint, installation à titre exclusif, installation à titre principal)
- Accès facilité aux exploitants situés en ZCSE pour desserer la contrainte environnementale
- Compensation suite à des pertes de surfaces
- Accès à des parcelles enclavées
- Consolidation permettant d'atteindre le seuil de viabilité
- Installation à titre secondaire
- Agrandissement
- Autres cas d'installation

## ◆ DE 2015 À 2020

- ▶ 181 M€ seront consacrés à la modernisation des bâtiments agricoles
- ▶ 60 M€ pour les investissements dans les industries agroalimentaires
- ▶ 211 M€ pour la mise en œuvre de l'agroécologie auxquels s'ajoutent :
  - ▶ les financements Bpifrance pour les entreprises : engagement à hauteur de 420 M€ en faveur des industries agroalimentaires (IAA) sur 6 ans dans le Pacte d'avenir
  - ▶ le programme des investissements d'avenir
  - ▶ les appels à projets nationaux
  - ▶ le crédit impôt compétitivité (CICE).

**Au total, les crédits publics mobilisés pour soutenir le P3AB s'élèvent à plus d'un milliard d'euros (580 M€ de subventions Europe – État – Région et 420 M€ de Bpifrance).**

---

**#CHAP 6**  
GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

**SÉCURITÉ & SÛRETÉ**

L'ETAT VEILLE À LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ





## ◆ LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Lors de la commission nationale de lutte contre le travail illégal du 30 mai 2016, le Premier ministre a dressé le bilan des actions menées dans le cadre du plan national 2013-2015 et les objectifs de celui qui couvre la période 2016-2018.

L'URSSAF, la gendarmerie, la police et l'inspection du travail sont les services qui verbalisent le plus en matière de travail illégal.

Quatre branches concentrent l'essentiel des procédures : le commerce, les hôtels, cafés, restaurants, la construction et l'agriculture, mais ce poids doit être pondéré, car ces secteurs concentrent l'essentiel des actions de contrôles.

Les procédures visent dans 80 à 90 % des cas les infractions de travail dissimulé.

Deux explications peuvent être avancées. Tous les services de contrôle visés à l'article L8271-1-2 du Code du travail sont compétents en matière de travail dissimulé alors que le marchandage et le prêt illicite de main-d'œuvre ne peuvent être recherchés que par une partie d'entre eux. Par ailleurs la caractérisation de ces infractions, en raison de montages complexes, nécessite le plus souvent, des enquêtes longues et de multiples vérifications qui mettent obstacle, de fait, à la réalisation de nombreux contrôles.

Prévention, sensibilisation et communication demeurent des axes majeurs de la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement.

### ► Priorités d'actions 2016-2018 :

- la lutte contre les fraudes complexes au détachement
- le recours abusif à certains statuts

- les fraudes émergentes liées à la transformation numérique de l'économie
- l'hébergement indigne et la traite des êtres humains
- la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre.

## ◆ LES CONTRÔLES EN EXPLOITATION AGRICOLE

Le contexte de crise agricole en Bretagne a conduit le ministre de l'agriculture à charger le préfet de région de mener une réflexion pour rendre les contrôles en exploitations agricoles « plus efficaces et mieux acceptables ». De cette démarche, et de celles menées au plan national, a découlé la signature de plan d'actions départementales ayant pour principal objectif l'amélioration de ces contrôles tant pour les agriculteurs que les agents contrôleurs.

Au plan régional, une première rédaction de charte sur les contrôles, élaborée en concertation avec la chambre d'agriculture, a fait l'objet d'une consultation des services au niveau régional et a été enrichie par les contributions des différents acteurs intervenant dans les procédures de contrôles en Bretagne : autorités de coordination des contrôles, directions départementales des territoires et de la mer, de la protection des populations, des quatre départements, directions régionales (de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que de l'environnement, de l'aménagement et du logement), agence de services et de paiements (ASP), Offices nationaux de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

Ce travail a permis d'aboutir à une version consolidée de la charte en septembre 2016 qui fait l'objet d'une consultation de la profession agricole.

---

## #CHAP 6 GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

●



---

### ◆ LE PLAN RÉGIONAL DE CONTRÔLE DES PÊCHES ET ÉLEVAGES MARINS

Avec près de 1300 navires et 5 000 marins, les pêches maritimes constituent un secteur important de l'économie régionale de la Bretagne, qui comprend également toute la filière aval qui valorise et distribue les produits de la mer. Le contrôle de ce secteur relève de la responsabilité du préfet de région et donne lieu à un plan annuel piloté par la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO).

Sa mise en œuvre repose sur une logique interministérielle, qui mobilise notamment les moyens nautiques et aériens de l'État (DIRM, gendarmerie maritime, Marine nationale, Douanes) et les services à terre : unités littorales des directions départementales des territoires et de la mer, brigades de gendarmerie maritime, services départementaux de la gendarmerie nationale, directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ainsi que de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, douanes ou encore l'Agence française pour la biodiversité.

Plus de 2000 contrôles au débarquement et à terre au sein de la filière des produits de la mer (mareyage, poissonneries, grandes surfaces, opérateurs de transport...) sont ainsi intervenus en Bretagne au cours de l'année 2016. Des contrôles en mer, de navires français et étrangers, sont également réalisés sous la coordination opérationnelle du Centre national de surveillance des pêches basé à Etel. La douane a réalisé 343 contrôles sur les produits de la pêche.

---

### ◆ LE PLAN RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Différents contrôles portent sur les activités maritimes et leurs conséquences sur le milieu marin (*manifestations nautiques, perturbation intentionnelle des espèces protégées, plan de gestion des parcs marins, respect des mesures de gestion des sites Natura 2000, zones de mouillages, rejets illicites, surveillance des travaux susceptibles d'impacter le milieu marin, circulation sur le domaine public maritime naturel, surveillance de l'extraction des granulats marins, surveillance des conditions d'exercice des activités conchylicoles...*)

À ce titre, **938 contrôles** sont intervenus en 2016, permettant de relever **130 infractions** de différentes natures.

---

### ◆ LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Les services douaniers ont procédé à la saisie de plus de 52 000 produits de contrefaçons en 2016. 15 infractions sur les normes en matière technique, sanitaire ou de santé publique ont été relevées lors de contrôles à l'importation.

---

### ◆ LA SÉCURITÉ EN MER

#### ► Sécurité des navires :

► 86 inspections menées par les quatre centres de sécurité des navires (CSN) dans le cadre du Memorandum de Paris sur le



contrôle des navires par l'État du port.

- ▶ 3021 visites de navires effectuées par les quatre CSN au titre de l'État du pavillon (pêche et commerce).
- ▶ 88 dossiers de navires individualisés et présentés devant la commission régionale de sécurité. Ces examens ont fait l'objet de l'établissement de 119 décisions avec leurs procès-verbaux notifiés à leurs exploitants.

#### ▶ **Sécurité de la navigation :**

- 2206 établissements de signalisation maritime (ESM)
- plus de 99 % de disponibilité des ESM
- 2 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)
  - > zone de compétence : Mont-Saint-Michel à frontière espagnole
  - > 3272 opérations de recherche et de sauvetage en mer coordonnées par les CROSS
- 7126 personnes impliquées dans ces opérations
- 43 088 navires enregistrés lors de leur passage dans le dispositif de séparation du trafic (rail) d'Ouessant

## ◆ LE CONTRÔLE DES TRANSPORTS

En 2016, dans le domaine du transport routier de marchandises et de voyageurs, près de 700 opérations de contrôle sur route ont été menées au niveau régional :

- ▶ 4822 véhicules contrôlés, dont 18 % en infraction,
- ▶ 1252 infractions relevées (près de 19 % de délits).

Par ailleurs, lors de contrôles en entreprise 65 828 journées de travail ont été vérifiées en Bretagne. Près de 800 000 € ont été

perçus au total au titre des amendes et consignations.

La régulation du secteur du transport routier passe par le respect de la bonne application de la réglementation sociale et des règles du cabotage. L'activité des contrôleurs des transports terrestres de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne s'exerce en complémentarité avec les autres corps de contrôle : forces de l'ordre, URSSAF, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. En 2016, l'accent a été mis lors de contrôles communs sur la lutte contre le travail illégal.

## ◆ LA PRÉVENTION DES RISQUES

**En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, les services de l'État assurent le contrôle de l'application des dispositions réglementaires.**

**En 2016 :**

- ▶ 110 contrôles inopinés des émissions (67 eau, 19 air, 24 légionelle) réalisés par des laboratoires mandatés par l'inspection,
- ▶ 389 visites sur site organisées, soit dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle, soit suite à des plaintes, accidents ou pollutions,
- ▶ 22 inspections concernant l'utilisation des produits chimiques (règlement Reach, biocides ou substances appauvrissant la couche d'ozone).

---

## #CHAP 6 GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

●



---

### ◆ LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FACE À LA MENACE TERRORISTE

**Les mesures de sécurité en vigueur depuis novembre 2015 ont été complétées par un certain nombre d'actions visant à renforcer :**

- ▶ **la communication** d'alerte par la complétude des répertoires téléphoniques et la réalisation d'exercices réguliers d'alerte.
- ▶ **la prévention** au travers de la réalisation des PPMS et d'exercices réguliers, ainsi que la mise à disposition des services de l'État en charge de la sécurité des PPMS et des plans des établissements
- ▶ **la formation des élèves** (tous les élèves de 3e formés aux gestes qui sauvent), des cadres académiques (pour la gestion de crise en liaison avec les autorités préfectorales), des cadres des établissements (réflexes et organisation en cas de situation d'intrusion ou d'attentat), des communautés éducatives (par le biais des exercices d'alerte).

---

### ◆ LES SERVICES PÉNITENTIAIRES

Dans le cadre du transfert de charge échelonné des missions d'extractions judiciaires du ministère de l'intérieur vers le ministère de la justice, l'année 2016 a été une année charnière pour la Bretagne (mai 2016) : 4 pôles de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) ont été mis en place sur l'interrégion dont 1 à Lorient et 1 à Rennes. Une autorité de régulation, basée à Rennes, gère ces pôles.

Le programme immobilier pénitentiaire national annoncé fin 2016, vise à atteindre l'encellulement individuel. Il se concentre sur la construction de maisons d'arrêt et de quartiers de préparation à la sortie (QPS). 2 nouvelles maisons d'arrêt sont notamment prévues en Bretagne, autour de Rennes et aux alentours de Vannes).

▶ **Des effectifs globalement stables sur 2016.**

Mais la surpopulation demeure prégnante : la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes se mobilise donc et mobilise ses partenaires institutionnels et associatifs pour conserver une qualité de service et un accompagnement des personnes, parfois condamnées à de courtes peines, détenues dans ces conditions difficiles.

#### L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE EN MILIEU OUVERT

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de Bretagne prennent en charge les personnes des établissements pénitentiaires du ressort (milieu fermé), mais suivaient également 4 665 mesures de milieu ouvert au 1er décembre 2016 (pour 8 135 au 1er décembre 2015). La volumétrie est donc en légère baisse.

Il s'agit essentiellement :

- ▶ de sursis avec mise à l'épreuve (65,4 % des mesures),
- ▶ de sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (15,3 % des mesures),
- ▶ de travail d'intérêt général (10 % des mesures).

Depuis plusieurs années, l'administration pénitentiaire a mis en place des méthodes de prise en charge collective pilotées par les SPIP (programmes de prévention de la récidive, groupes de parole, programmes courtes peines...) afin de mieux prévenir la récidive.



Diverses formations ont continué à être mises en place en 2016 pour les personnels pénitentiaires et les personnels associés afin de les accompagner dans la construction d'outils et l'animation de ces programmes. Des recrutements de psychologues en SPIP ont également été réalisés.

La Bretagne concentre une très forte proportion de la population féminine détenue sur l'interrégion, du fait du centre pénitentiaire des femmes de Rennes (établissement unique en France n'accueillant que des personnes détenues femmes, même si son effectif sur l'année 2016 a été en baisse).

Au 1er janvier 2017, elles sont 238 en Bretagne (374 sur l'interrégion Grand-Ouest).



LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
RECRUTE ET FORME DES SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES

Campagne de recrutement 2017  
[www.devenirsurveillant.fr](http://www.devenirsurveillant.fr)



---

**#CHAP 7**  
COHÉSION SOCIALE

**COHÉSION SOCIALE**

L'ÉTAT AGIT POUR RENFORCER  
LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

*J'aime l'école*





## ◆ ÉGALITÉ, CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Le plan d'action régional pour l'égalité et la citoyenneté breton comprend 37 actions développées en articulation entre l'académie et les autres services de l'État sur le territoire breton pour faire vivre les valeurs de la République et le principe de la laïcité autour de 5 axes communs. **À la date anniversaire de sa publication (fin septembre 2016) :** Dans le secteur pénitentiaire, la mise en œuvre du plan d'action de lutte antiterroriste a permis de promouvoir des projets autour de la citoyenneté (en milieu ouvert et en milieu fermé), de réduire les facteurs susceptibles de favoriser la radicalisation violente et de cibler des actions sur des personnes détenues directement concernées par le phénomène de radicalisation violente.

## ◆ LA RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE EN 2016

- ▶ 619 107 élèves à la rentrée 2016 (328 644 dans le 1er degré, 290 463 dans le 2d degré et le post bac inscrit dans les lycées)
- ▶ 50 422 personnels (dont 70,9 % de femmes) en activité dans la région académique
- ▶ un budget de 2,72 milliards d'euros
- ▶ 38 383 candidats admis au diplôme national du brevet — taux de réussite de 91,5 %
- ▶ 33 835 candidats admis au baccalauréat — taux de réussite de 92,1 %.

## ◆ UNE ÉCOLE QUI PORTE ET TRANSMET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La responsabilisation citoyenne des élèves s'appuie au premier chef sur l'enseignement moral et civique ainsi que sur l'éducation aux médias et à l'information. La mise en place d'un parcours citoyen permet à chaque élève de bénéficier d'apports tout au long de sa scolarité.

Parmi ces apports, 250 réservistes de la république sont disponibles pour accompagner les enseignants. Des rendez-vous spécifiques sont venus renforcer la dimension collective de cette action : la semaine de la démocratie scolaire à l'occasion des élections des représentants des parents et des élèves au sein des instances de l'école, la cérémonie républicaine de remise du brevet des collèges, la journée nationale « non au harcèlement ».

## ◆ UNE DÉCLARATION COMMUNE

**Une déclaration commune entre la région académique Bretagne et le Conseil régional de Bretagne pour une action concertée au service de la réussite et de l'épanouissement des lycéens de Bretagne.** Le 27 mai 2016, le président du conseil régional de Bretagne et le recteur de la région académique Bretagne ont signé une déclaration commune pour favoriser la convergence de politiques publiques dans les domaines de compétences partagées et complémentaires relevant du champ éducatif :

- ▶ **pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes** grâce à une carte des formations innovantes, au développement de l'apprentissage et des campus des métiers et qualifications,
- ▶ **pour créer un environnement favorable à la réussite** grâce à des lycées adaptés aux besoins pédagogiques, au développement du numérique dans la formation, à l'innovation pédagogique et à la

---

## #CHAP 7 COHÉSION SOCIALE

●



---

transmission des langues de Bretagne,

► **pour sécuriser les parcours scolaires** par la lutte contre le décrochage scolaire, l'élévation du niveau de qualification et une politique d'accompagnement tout au long de la vie.

### ◇◇ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES

Parce que l'école de la république porte des valeurs de bienveillance et d'inclusion de tous les élèves. Cette volonté politique trouve notamment sa traduction dans :

► la création d'un centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. C'est à la fois un centre de ressources et d'expertise au service des enseignants pour favoriser l'accompagnement de ces élèves en privilégiant l'inclusion dans les classes et non la concentration de ces jeunes dans des dispositifs particuliers, une instance de médiation et de coopération et un pôle de coordination des moyens spécifiquement dédiés à l'accompagnement de cet accueil inclusif (64 équivalents temps plein pour la région académique).

► la lutte contre le décrochage scolaire qui demeure une priorité, partagée avec les autres services de l'État et le Conseil régional de Bretagne dans le cadre d'une compétence complémentaire. Le nombre de jeunes pris en charge par les 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs est estimé à 40 % des décrocheurs. Parmi eux, le nombre de jeunes retournant en formation ou se voyant

inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle progresse régulièrement. L'éducation nationale met en œuvre le droit au retour en formation dans ses lycées pour préparer un diplôme par la voie scolaire (plus de 300 jeunes ont saisi cette opportunité en 2016).

Mais l'enjeu principal pour l'éducation nationale est de prévenir le décrochage scolaire par le repérage précoce des signes de décrochage, l'organisation de la réponse au sein des établissements scolaires par le biais de référents placés auprès des chefs d'établissement, la mise en œuvre de dispositifs de remédiation (adaptation des parcours, accompagnement pédagogique, préparation d'une orientation choisie et adaptée...).

### ◇◇ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES : LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRES ET LES ZONES RURALES

C'est sur ces territoires que se concentrent les politiques de renforcement des moyens dans le premier degré :

► par la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans : 31,3 % sur le territoire breton, mais 44,7 % en réseau d'éducation prioritaire et 83,4 % en éducation prioritaire renforcée.

► par le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permet de disposer de maîtres surnuméraires pour renforcer l'encadrement pédagogique notamment au niveau du cycle 2 en école primaire : 18 postes sont venus renforcer en 2016 les 29 postes déjà en place, exclusivement en éducation prioritaire et en zones rurales.



---

## ◆ LE DÉVELOPPEMENT DES LANGUES DE BRETAGNE

Dans le cadre de la convention spécifique signée entre l'État et le Conseil régional le 14 décembre 2015 pour la transmission des langues de Bretagne et leur usage dans la vie quotidienne sur la période 2015-2020.

La croissance de l'enseignement du breton et du gallo se poursuit et concerne désormais plus de 22 600 élèves. Depuis 2016, des groupes de travail réunissant les acteurs associatifs et institutionnels (dont l'office public de la langue bretonne) permettent d'assurer la concertation sur le développement de pôles d'enseignement bilingues structurés sur le territoire pour offrir une poursuite d'étude de l'école au lycée.

---

## ◆ UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE DE LA PERSONNE SUIVIE

Dans le secteur pénitentiaire, l'État met en place, en partenariat, une prise en charge adaptée, au plus près des besoins des publics, dans le cadre des politiques sociales, sanitaires et d'insertion : sport, culture, lecture, formation professionnelle, travail et enseignement, accès aux droits, hébergement...

La lutte contre l'illettrisme demeure aussi toujours un enjeu majeur en détention, en lien avec l'Éducation Nationale.

En matière de santé, l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) de Rennes est progressivement montée en charge. La politique de santé comprend également un volet somatique notamment au travers des unités sanitaires existantes au sein de

chaque établissement pénitentiaire et l'UHSI (unité hospitalière sécurisée interrégionale) de Rennes (CHU Pontchaillou) et des actions d'éducation à la santé et de la prévention du suicide.

La politique de maintien des liens familiaux constitue également une priorité par le biais de l'optimisation de l'utilisation des parloirs et des unités de vie familiale, de l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des familles et des enfants et du travail en lien avec les associations accueillant ou accompagnant les proches de personnes incarcérées.

---

## ◆ ACCESSIBILITÉ

La situation péninsulaire et périphérique de la Bretagne par rapport au territoire national est une réalité déterminante. Face à cette situation, l'élaboration du CPER 2015-2020 a conduit à définir une stratégie suivant des orientations pourvues d'un budget équilibré entre les modes de transport.

Les orientations du volet « mobilité multimodale », en cohérence avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne et les conclusions de la Commission « Mobilité 21 », visent à prioriser la fluidification de la porte d'entrée de la Bretagne, l'amélioration des liaisons vers la pointe Bretonne, la desserte fine du territoire régional, le désenclavement routier du Centre Bretagne et la poursuite de la modernisation du réseau routier national.

---

**#CHAP 8**  
TRANSPORT & ACCESSIBILITÉ

**TRANSPORT - ACCESSIBILITÉ**

ACCESSIBILITÉ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS





## ◆ FERROVIAIRE

La Bretagne bénéficie d'un réseau ferroviaire structurant de qualité, offrant à l'ensemble du territoire un niveau de desserte adapté et équilibré. L'enjeu est désormais de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble de la Bretagne dans la perspective de la mise en service de la LGV Bretagne Pays de la Loire le 2 juillet 2017.

Les travaux de désaturation de la gare de Rennes se sont ainsi poursuivis en 2016 et sont financés selon le calendrier prévisionnel. Dans le même temps, les travaux pour l'accueil des voyageurs en gare de Rennes (Pôle d'Échange Multimodal), sont entrés en 2016 dans une phase de grande ampleur, menés en articulation avec ceux de la deuxième ligne de métro.

Des investissements ont également été engagés pour adapter le réseau et les gares, améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et assurer une desserte fine du territoire régional :

- ▶ liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays de la Loire » : programme d'étude avec lancement en septembre d'une concertation publique complémentaire au débat public, pour mieux définir les fonctionnalités du projet,
- ▶ pôles d'échanges multimodaux (PEM) : poursuite des travaux à Lorient, Morlaix, Redon et Saint-Brieuc pour des mises en service prévues en 2017. Les études se sont poursuivies sur les PEM d'Auray, Quimper et Vannes,
- ▶ ligne Lamballe – Dol : poursuite des études,
- ▶ ligne Guingamp — Paimpol : les travaux de remise en état sont engagés depuis septembre 2016.
- ▶ ligne Brest – Quimper : démarrage des travaux (70 M€) toute fin 2016.

### ▶ Guingamp-Paimpol — convention de financement :

- ▶ État : 5,6 M€
- ▶ Région : 11,9 M€
- ▶ aux côtés de SNCF réseau et des collectivités du département

## ◆ ROUTIER

La Bretagne bénéficie d'un maillage routier performant : trois autoroutes se prolongent en voies express près des zones littorales, en plus des radiales autour de Rennes. Néanmoins, des enjeux d'amélioration demeurent, comme la desserte du entre Bretagne ou la saturation de la rocade de Rennes.

Dans le cadre du CPER, 20,5 M€ d'autorisation d'engagement et 7,3 M€ de crédits de paiement ont été mobilisés pour l'avancement de la RN164 dont la mise à 2x2 voies se poursuit avec pour objectif d'engager d'ici la fin du CPER la quasi-totalité des travaux.

- ▶ démarrage début 2016 des travaux de terrassement de la phase 2 de la **section de Saint — Méen**
- ▶ **section de Châteauneuf-du-Faou** : travaux préparatoires engagés fin 2016
- ▶ **section de Rostrenen** : études de projet et premières acquisitions foncières engagées
- ▶ **section de Plémet** : projet soumis à enquête publique depuis fin novembre 2016
- ▶ **secteur de Merdrignac** : projet soumis à enquête publique tout début 2017
- ▶ **section de Mûr-de-Bretagne** : concertation publique complémentaire début 2016, choix de variante, solution retenue en cours d'étude

## #CHAP 8 TRANSPORT & ACCESSIBILITÉ



### ► Rocade de Rennes :

Par ailleurs, concernant la rocade de Rennes, des études liées à la desserte de l'éco-cité « via silva » (échangeur des Longchamps et de la Porte de Normandie) étaient en cours fin 2016.

Les conclusions de l'expérimentation sur la limitation de vitesse ont conduit à retenir finalement une vitesse homogène de 90 km/h sur l'ensemble de la rocade (1er octobre 2016).

Au titre de la modernisation et la sécurisation du réseau routier national, les études de l'aménagement de la RN76 et de la RN12 se sont poursuivies en 2016.

De même, les travaux de **restructuration et de mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national** ont été entamés ou menés à bien en 2016 :

- échangeur du Launay à Morlaix sur la RN12,
- échangeur de La Chesnaye à Guingamp (RN12),
- échangeur de Montigné à Torcé sur la RN157.

### ► Le plan de relance routier 2016

Pour valoriser le patrimoine routier existant, L'État a accentué, depuis 2015, les efforts financiers dédiés à l'entretien et à l'amélioration du réseau. Sous l'effet de cette relance des investissements, le budget de la Direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest, a augmenté sur la période 2014 (année « standard ») — 2016 :

2014 : 12 M€

2015 : 19 M€

2016 : 30 M€

Ces moyens complémentaires ont notamment permis de :

- d'intensifier le programme d'entretien des chaussées, dont le

taux de renouvellement est passé

en 2 ans de 3,5 % à 5,5 % et se rapproche du seuil cible de 6,5 % ;

- lancer ou poursuivre plusieurs opérations de modernisation (mise hors d'eau de la RN24, écrans acoustiques, restructurations d'échangeurs) ;

- financer des opérations de requalification environnementale du réseau routier, d'aménagements de sécurité et de réhabilitation de bâtiments de centre d'entretien et d'intervention.

## ◇◇ NUMÉRIQUE

L'accessibilité de la Région passe aussi par le déploiement du numérique, facteur de connexion au monde en restant sur le territoire, ainsi que d'innovation économique.

Les acteurs bretons mutualisent leurs moyens pour développer les infrastructures numériques, mais également les usages, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN).

### ► Résorption des zones blanches

L'année 2016 a également permis de décliner sur le territoire breton les programmes gouvernementaux de résorption des zones blanches de téléphonie mobile :

- programme centres-bourgs/zones blanches : 4 communes bretonnes (Molac dans le Morbihan, Trégarvan et Sizun dans le Finistère, Lanloup dans les Côtes-d'Armor) ont été retenues pour bénéficier de ce programme et une troisième campagne de mesures a été lancée fin 2016 pour permettre à d'autres communes d'en bénéficier ;

## #Numérique

**le Plan numérique pour l'éducation** a pour but de permettre aux *enseignants* et aux *élèves* de profiter de toutes les opportunités offertes par le **numérique**.

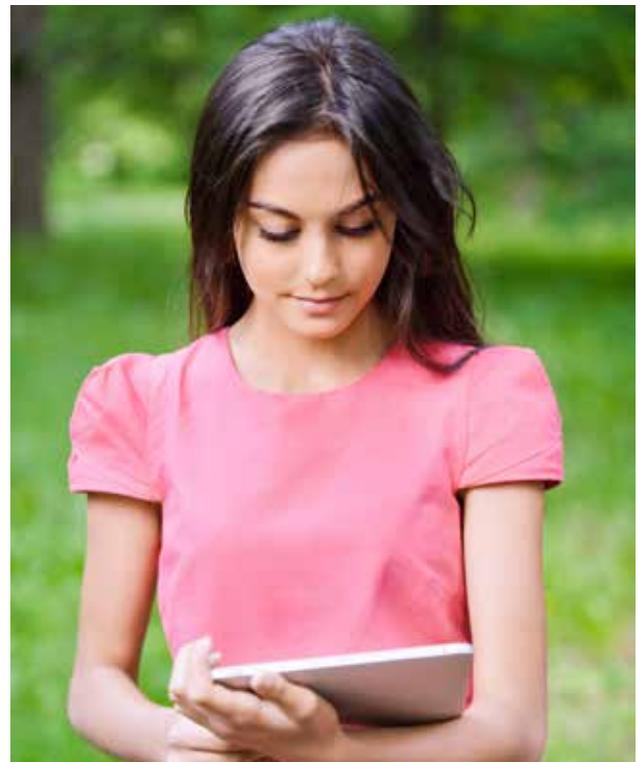
– appel à projets « 800 sites stratégiques » : une douzaine de projets ont été déposés dans le Morbihan, les résultats sont attendus en 2017 ;  
– programme France Mobile : une plateforme numérique nationale de signalement et de traitement des problèmes de couverture mobile a été mise en place fin 2016 à destination des élus ; les 20 premiers problèmes prioritaires feront l'objet d'un traitement en 2017.

► **Une accélération du développement du numérique éducatif**

Entré dans sa phase de déploiement, le **plan numérique national** s'appuie sur une convergence entre la formation des enseignants (3 journées spécifiques en 2016), l'enrichissement des contenus numériques pédagogiques sous l'impulsion nationale de la direction générale de l'enseignement scolaire, une politique d'équipement en collaboration avec les différentes collectivités territoriales de Bretagne (conseil régional, conseils départementaux, municipalités) qui adhèrent aux appels à projets permettant le cofinancement d'équipements numériques, et des programmes qui introduisent ou renforcent l'apprentissage du numérique aux différents niveaux de formation.

► **2 études engagées** : étude de mutualisation des infrastructures de gestion de données (datacenter), copilotée par l'État, la Région Bretagne et la Caisse des Dépôts et Consignations, et étude relative à la téléphonie mobile copilotée par l'État et la Région Bretagne,

► **une convention signée avec Mégalis Bretagne** pour le financement des évolutions de la plate-forme régionale d'administration électronique (montant de 100 000 €).



» L'école  
change avec  
le numérique »  
#EcoleNumerique

---

**#CHAP 9**  
SOUTENIR L'EMPLOI

**EMPLOI**

L'ETAT AGIT POUR FAVORISIER LE MAINTIEN Á L'EMPLOYABILITÉ  
ET LE RETOUR Á L'EMPLOI DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES





## ◇◇ CONTRATS AIDÉS

Le bilan des contrats aidés en 2016 dans la région est positif, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Plus de 16 000 personnes en ont bénéficié au cours de l'année si l'on prend en compte les 3 dispositifs CAE, CIE (dont les CIE Starter) et emplois d'avenir (Eav).

Au niveau qualitatif, les publics cibles continuent d'être largement représentés en proportion parmi les bénéficiaires, confirmant une pratique des prescripteurs en la matière considérée comme vertueuse, notamment par rapport au public des travailleurs handicapés. Ces proportions de publics prioritaires restent supérieures à celles observées au niveau national.

### ► Emplois d'avenir :

À part des jeunes peu ou pas qualifiés est toujours très importante et supérieure au niveau national : 89,4 % contre 81,9 % en France métropolitaine. Le secteur marchand a toujours un faible poids dans les prescriptions annuelles, même si la tendance était à la hausse en 2016 : 17 % contre 14 % en moyenne depuis novembre 2012.

Enfin, le plan d'action « sorties des emplois d'avenir » a été poursuivi et a donné des résultats assez satisfaisants sur les sorties 2016, avec 55 % de sorties positives du dispositif (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation) pour les jeunes ayant eu 3 ans de contrat, avec un niveau important de pérennisation des emplois par les employeurs des jeunes en emplois d'avenir (82 % des sorties positives constatées).

## ◇◇ APPRENTISSAGE

En région Bretagne, le nombre de contrats d'apprentissage signés en 2016 est de 13 470 (contre 12 634 en 2015 soit une augmentation de 6,6 %).

Parmi les employeurs concernés, les TPE (- 10 salariés) sont largement majoritaires (63 %).

Le secteur public représente 4 % de l'ensemble de ces contrats : le recours à l'apprentissage dans la fonction publique continue de progresser en Bretagne, notamment dans les services de l'État, qui représentent 58 % des employeurs publics en 2016.

**#CUI**  
Le *contrat unique d'insertion*  
a pour objet de **FAVORISER**  
**LE RETOUR À L'EMPLOI**  
des personnes en difficulté  
particulière d'accès au marché  
du travail, par le biais d'une aide  
financière versée à l'employeur.

---

**#CHAP 10**  
LOGEMENT

**LOGEMENT**

L'ÉTAT AGIT POUR GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT  
ET À L'HÉBERGEMENT POUR TOUS





## ◆◆ DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE SUR LES MARCHÉS DE L'HABITAT ET DES BESOINS EN LOGEMENTS

Plusieurs **études** ont été conduites et présentées en 2016, dont celles sur l'impact des aides publiques sur la rénovation énergétique du parc privé ou sur la vacance des logements.

Plusieurs **rencontres régionales** ont également été organisées : les acteurs de la politique de la ville (3 février), la lutte contre l'habitat indigne (13 octobre), le développement des observatoires des loyers (24 novembre).

## ◆◆ PRODUCTION ET AMÉLIORATION DE LOGEMENTS

**Juillet 2016 : la création du fonds national des aides à la pierre (FNAP)** a donné un nouveau cadre pour l'attribution des aides au logement social. La présidence de ce fonds, co-alimenté par l'État et les organismes bailleurs, est assurée par le président de Rennes Métropole.

Par ailleurs, 11 opérations ont été identifiées au titre de la **mobilisation du foncier public** et 2 cessions au profit d'opérations de logement social ont été réalisées à ce titre en 2016.

Les **aides de l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat), soit 32 M€ de subventions consommées en 2016, ont permis la rénovation et l'amélioration de 4806 logements du parc privé et 6 M€ supplémentaires, mobilistitre du programme « Habiter mieux » ont permis de procéder à la rénovation énergétique de 3357 logements privés, plaçant la Bretagne en 3<sup>e</sup> place des régions métropolitaines dans ce domaine.

## ◆◆ ANIMATION DES POLITIQUES RÉGIONALES DE L'HABITAT

Le **Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)** rassemble l'ensemble des acteurs concernés ; services de l'État, collectivités, professionnels du logement, de l'immobilier, de la construction, organismes en charge de l'hébergement, de l'insertion et de l'accompagnement des personnes en difficulté.

L'animation de ses différentes instances d'échange engendre une activité soutenue : **26 réunions organisées en 2016, dont 3 CRHH plénières.**

### Activité 2016 :

- ▶ répartition des crédits pour le logement social et le parc privé (subvention Anah)
- ▶ suivi de la mobilisation du foncier public, du PTZ (Prêt à Taux Zéro), de la tension des marchés de l'habitat, du suivi du dispositif SPLS (Suivi de la Programmation des logements sociaux), et des avis relatifs aux Programmes Locaux de l'Habitat...
- ▶ présentations : impact des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le logement, avancement des plateformes locales de rénovation de l'habitat, réforme de la gestion de la demande locative sociale et des attributions et Schéma régional d'accueil des Demandeurs d'Asile.

## ◆◆ APPUI AUX DÉMARCHES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2015-2024 prévoit un investissement de 5 milliards d'euros géré par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour requalifier les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## #CHAP 10 LOGEMENT



En Bretagne, 12 quartiers vont bénéficier de ce programme.

L'année 2016 a vu se concrétiser la signature de la plupart des protocoles de préfiguration des quartiers retenus comme projets d'intérêt national et régional. L'identification des travaux à réaliser a permis de commencer l'analyse de la répartition des aides de l'ANRU en faveur des quartiers d'intérêt régional.

### ◇◇ ÉCOCITÉ

La démarche EcoCité pilotée par l'État depuis 2010 vise à promouvoir dans un cadre partenarial des projets urbains intégrés et innovants dans des métropoles ou des grandes agglomérations.

Dans le cadre des résultats de la seconde tranche de l'appel à projets « Ville de demain » portant sur la période 2015-2017, les deux métropoles de la Bretagne ont été distinguées.

► Brest Métropole : aide financière 5,9 M€

► Rennes Métropole : aide financière de l'État portée à 12,7 M€ (à laquelle s'ajoute le cofinancement de l'État obtenu en 2011 de 90,7 millions d'euros pour la création de la seconde ligne du métro).

La convention locale correspondant à la seconde tranche du programme « Ville de demain », elle-même inscrite dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA VDD) a été signée le 8 septembre 2016. L'État apportera une subvention complémentaire de 5 546 millions d'euros pour les quinze nouvelles actions innovantes, portées par l'EcoCité.

### ◇◇ ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile (SRADA) de la région Bretagne a été arrêté le 1er juillet 2016.

2016 :

– + 317 places en Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) soit un total de 1582 places

La mise en œuvre de l'offre de logement s'est accentuée avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'asile et notamment du SRADA, qui en est sa déclinaison régionale.

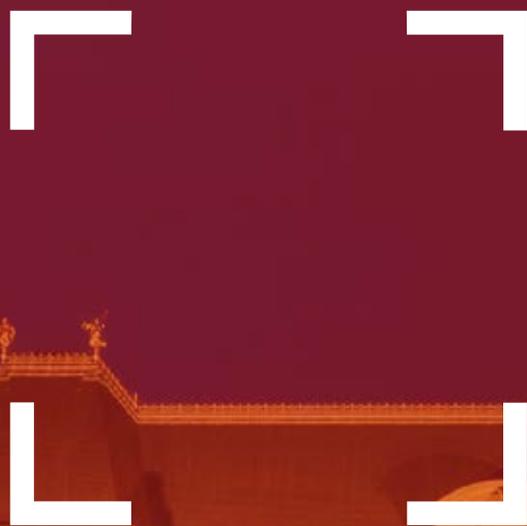


CULTURE

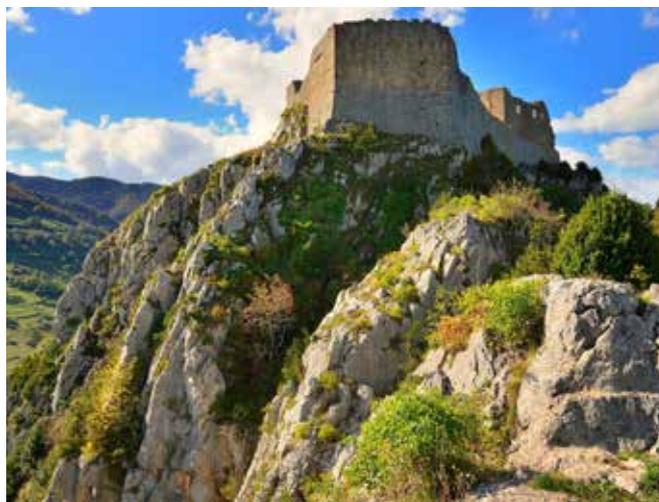
...



PA-  
TRI-L  
MOI-  
NE



## #CHAP II CULTURE



### La Bretagne, une région parmi les mieux dotées en équipements culturels

- 6e rang pour le nombre d'équipements culturels
- 3e rang pour le nombre d'équipements rapporté à la population
- 5e rang pour la place de l'emploi culturel dans l'emploi local

Le dynamisme culturel en Bretagne est indéniable. La stratégie de l'État vise donc à porter une attention particulière aux territoires et populations en difficultés pour réduire les disparités territoriales et sociales

#### ► Une part d'établissements culturels supérieure en Bretagne par rapport au plan national (sources INSEE Dossier – février 2017)

- Activité culturelle : 18 930 (hors publicité)
- Arts visuels et spectacle vivant : 18 930, dont 4 000 exerçant une activité principale relevant de la gestion de salles de spectacles, des arts ou des activités de soutien au spectacle vivant (production/diffusion)
- 4 500 équipements culturels : musées de France, monuments historiques, théâtres et lieux de spectacles, salles de cinéma, lieux de lecture publique, conservatoires.

Prépondérance des monuments historiques et lieux de lecture —  
Un nombre d'équipements par habitant relativement élevé —  
Une répartition sur tout le territoire avec concentration dans les centres urbains.

La Bretagne se distingue par la qualité du partenariat avec les collectivités territoriales. Ainsi, l'installation, le 3 juillet 2015, du **Conseil pour la Culture des Collectivités en Bretagne (CCCB)** a institué un espace de concertation entre l'État, le Conseil régional, les 4 conseils départementaux, les 2 métropoles, les intercommunalités et communes les plus importantes. Ce conseil

visé à apporter des réponses concertées à la problématique des politiques culturelles pour les prochaines années.

Le CCCB s'est réuni à 3 reprises en 2016 et a établi un état des lieux des interventions et des financements de la culture, dont la restitution est prévue en 2017.

#### ◆ GPER 2015-2020

L'État intervient en faveur du renforcement des centralités des villes petites et moyennes.

Au nombre des opérations éligibles figurent les investissements dans des équipements de services au public revêtant une dimension de centralité tels que les pôles culturels à forte dimension de centralité et d'attractivité, musées ou centres d'art labellisés... (hors bibliothèques/médiathèques déjà financées par la dotation globale de décentralisation).

Depuis le lancement du CPER, de premiers investissements ont été financés par l'État afin de conforter les fonctions de centralité (réhabilitation de l'ancienne prison en centre culturel à Guingamp, des halles à Mûr-de-Bretagne ou Mauron, ou encore d'un cinéma associatif à Redon...).

► **Musée de la résistance bretonne à Saint-Marcel** : L'État et la Région ont cofinancé, en 2016, l'étude de programmation architecturale et muséographique du projet de rénovation du porté par la communauté de communes du Val d'Oust (20 000 € État et 6 581 € Région). Phase essentielle pour la conception d'un projet de musée, cette étude permet de s'assurer de la convergence d'un lieu avec son futur contenu puis de préparer la mise en œuvre de l'équipement. Pour la première tranche de travaux qui devrait intervenir mi-2017, l'État a engagé 148 500 € et la Région 250 000 €.



► **CPER 2015-2020:**

L'État finance également des projets prioritaires et emblématiques en termes de rayonnement métropolitain tels que :

- pour Brest métropole, projet de rénovation de la scène nationale du Quartz, déménagement du centre des arts de la rue du Fourneau, création du centre national des phares,...
- pour Rennes métropole, la construction du conservatoire de musique à rayonnement régional qui sera implanté dans le quartier du Blosne...

◇◇ **LES INDUSTRIES CULTURELLES**

Dans le secteur de l'économie du livre (librairie et édition) et de la vie littéraire (manifestations littéraires et publics spécifiques), l'instruction des dossiers est désormais confiée au Conseil régional, tout comme ceux du cinéma et de l'audiovisuel. La mise en place de la convention territoriale autour du livre et de la lecture entre la Région Bretagne et l'État (CNL et DRAC) a fortement mobilisé les libraires dont une cinquantaine ont déposé un dossier de demande d'aide à l'investissement ou au fonctionnement. Elle a fait l'objet d'un avenant suite à la délégation de compétence.

**La médiathèque de Plouer sur Rance :**

*La municipalité de Plouer-sur-Rance (3 409 habitants), constatant l'inadéquation des locaux de la bibliothèque publique avec les besoins d'un lectorat croissant a décidé de construire une nouvelle médiathèque de 422 m<sup>2</sup>.*

**L'État, au titre de la DGD bibliothèque, a subventionné le projet à hauteur de :**

**- 4 191 € pour l'équipement informatique**

**- 16 965 € pour le mobilier.**

*Cette réalisation est exemplaire à la fois sur le plan architectural et dans la définition de son programme culturel, ambitieux et bien anticipé :*

- *la médiathèque est intégrée dans le paysage rural et s'ouvre vers le bourg grâce à la création d'un amphithéâtre extérieur qui constitue un lieu d'animation,*
- *la disposition des espaces vise une bonne lisibilité pour accéder aux collections sur tous les supports d'information et aux services qui sont rapidement identifiés (exposition, lecture sur place, animations),*
- *l'aménagement est chaleureux, lumineux et confortable et correspond bien à la volonté de faire de cette médiathèque un lieu participatif, ouvert au tissu associatif et culturel.*

◇◇ **LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

La Bretagne se situe aujourd'hui dans les toutes premières places pour le réseau de lecture publique.

L'État, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, participe à l'élaboration du projet culturel et à la programmation architecturale des bibliothèques. Il finance en partie les travaux, équipements, et les extensions d'horaire d'ouverture par le biais de la dotation globale de décentralisation (DGD).

**Chiffres clés de la DGD 2016 : 2 624 M€ -**

-> Dossiers opérations nouvelles : 47 dossiers

-> Dossiers opérations en cours : 18 dossiers

---

## #CHAP II CULTURE

●



---

### ► **Pacte d'avenir pour la Bretagne (13 décembre 2013) :**

L'État et la Région ont renforcé leurs échanges. Suite à la mise en œuvre du guichet unique en 2015, le décret portant délégation de compétences du ministère de la culture et de la communication à la région Bretagne (secteur du livre, du cinéma et de l'audiovisuel, ainsi que du patrimoine immatériel) est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016. La première année de mise en œuvre donnera lieu à une évaluation conjointe au cours du 1er semestre 2017.

### ◇◇ **LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION**

**L'État a financé les structures labellisées**, Centre dramatique national (CDN), scènes nationales, scènes conventionnées, centres arts de la rue, centres arts du cirque, scènes de musiques actuelles, opéra, orchestre, à hauteur de **9 909 000 €**.

Un certain nombre de structures culturelles du spectacle vivant ont connu des modifications importantes :

- mise en place opérationnelle, le 1er juillet, de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) regroupant le Centre dramatique de Bretagne (CDDB), centre dramatique national et le Grand théâtre de Lorient avec la prise de fonction de son nouveau directeur.
- à Rennes, le metteur en scène Arthur Nauziel a été nommé, en juillet, directeur du Théâtre National de Bretagne, centre européen théâtral et chorégraphique (centre dramatique national au 1er janvier 2017).
- les villes de Vannes et Arradon ont créé, en septembre 2016 l'EPCC « Scènes du Golfe » réunissant le théâtre Anne de Bretagne (scène conventionnée danse) et la Lucarne (scène de territoire pour

la voix).

En 2016, Mme Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication a annoncé un plan pour le cirque en 2016 et 2017.

À ce titre la subvention de fonctionnement 2016 du Carré Magique, pôle national du cirque de Lannion-Trégor a été portée de 185 000 € à 200 000 €.

### ◇◇ **TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE**

#### ► **L'action territoriale et les publics « sensibles »**

Les partenariats interministériels se sont poursuivis au travers des conventions Culture/Santé pour un montant de 74 000 € et Culture/Justice pour un montant de 68 000 €. La présence artistique et culturelle dans les quartiers politique de la ville (montant crédits culture 64 400 €) a été renforcée en y impulsant des actions artistiques de qualité.

#### ► **Résidence de l'auteur Dimitri Bortnikov dans le quartier prioritaire de kerguillette-petit paradis a Lorient :**

Des rencontres ont été organisées dans le cadre d'ateliers d'alphabétisation du centre social. En présence de l'écrivain, un atelier, « la fabrique d'écriture », a été créé pour présenter aux habitants le processus de création littéraire. La résidence a duré de mai à juillet 2016. L'État qui soutient l'EPCC « Livre et Lecture en Bretagne » à hauteur de 245 000 €, participe à cette opération pour un montant de 5000 €

#### ► **L'éducation artistique et culturelle.**

Le comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et



culturelle, co-présidé par le recteur et le directeur régional des affaires culturelles, a rassemblé les élus des collectivités territoriales (Région, Départements, Ville de Rennes et les 4 associations des maires) ainsi que les représentants des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, de l'enseignement catholique et de « CANOPE ».

Il a réaffirmé la priorité donnée à une politique partagée, visant à une cohérence renforcée de l'action publique. L'État a intensifié son soutien aux services éducatifs des structures culturelles, menant un travail particulier et régulier sur les territoires et auprès des publics concernés.

#### **Budget État 2016 : 1 658 570 €**

- ▶ enseignements artistiques obligatoires : 190 650 €;
- ▶ soutien aux services éducatifs : 772 070 €;
- ▶ fonds de soutien aux projets pour les territoires et publics prioritaires : 447 940 €).

#### **▶ AVAP:**

La mise en œuvre d'aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a nettement progressé grâce à la mobilisation des services et à une dotation sensiblement augmentée. 2 AVAP ont été finalisées et 3 ont été engagées au cours de l'année 2016

#### **▶ Monuments historiques :**

La programmation des opérations s'est poursuivie en 2016 selon les critères antérieurs :

- maintien des dotations réservées à l'entretien
- poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- monuments historiques privés, inscrits et mobiliers.

#### **▶ Musées — Réalisations 2016**

- le récolement des collections du musée de Bretagne et celui du musée de Saint-Marcel,
- la phase concours des musées de Lamballe et Morlaix,
- la 1ère phase des travaux sur les réserves de ce dernier,
- l'étude de programmation du musée de la pêche de Concarneau, les travaux de rénovation de l'accueil du musée breton de Quimper.

La **réouverture du musée de Pont Aven en mars 2016** a été un moment phare dans le secteur des musées et un grand succès populaire. Sa fréquentation a explosé : 100 000 visiteurs en 6 mois

Les architectes : Cabinet de l'Ile — Brest/Paris.

À noter : le 1 % artistique (ou obligation de décoration des constructions publiques) a été réalisé par l'artiste Matali Crasset.

État (ministère de la Culture) : 2 457 000 € soit 30 % du montant des travaux.



**DÉVELOPPEMENT DURABLE & ENVIRONNEMENT**

L'ETAT AGIT POUR CONJUGER LES USAGES  
RAISONNÉS DES RESSOURCES

**ENVI-  
RON-  
NE-  
MIENT**

  
**BIO-  
DI-  
VER-  
SITÉ**





---

## ◇◇ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

### 9 décembre 2016 : 16<sup>e</sup> Conférence bretonne de l'énergie

La Conférence bretonne de l'énergie devient la **Conférence bretonne de la transition énergétique**.

**La Bretagne a produit 15 % de ses besoins en électricité en 2015**, contre 8 % lors de la signature du Pacte électrique breton. La majorité de sa production électrique d'origine renouvelables est assurée par les parcs éoliens répartis sur l'ensemble de son territoire. 854 MW de puissances éoliennes raccordées en décembre 2015.

### Une nouvelle dynamique pour la transition énergétique en Bretagne

Dans le contexte de mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et dans un cadre stratégique réaffirmé par l'accord mondial sur le climat issu de la COP 21 et la toute nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, cette conférence a validé le lancement d'une nouvelle feuille de route pour renforcer la mobilisation de tous les acteurs et des territoires bretons et présenté la nouvelle démarche de « **COP régionale** » qui sera organisée en octobre 2018. Il s'agit de porter un projet fédérateur pour la transition écologique et énergétique de la Bretagne.

#### Objectifs de cette politique :

– réduire la production de déchets ménagers de 10 % en 2020 par rapport à 2010, ce qui représente un effort considérable pour la Bretagne,

– valoriser les déchets, notamment en augmentant la valorisation matière à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

---

## ◇◇ DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce volet de la loi représente un « pilier » du développement durable ainsi qu'un gisement d'emplois et de métiers nouveaux. L'économie circulaire repose sur trois domaines d'action : la gestion des déchets, l'offre et les acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs. Plusieurs mesures concrètes relèvent de cette politique.

---

## ◇◇ LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À travers les actions forestières inscrites dans le plan de développement régional Bretagne (PDRB), qui seront confirmées dans le plan régional forêt et bois (PRFB), l'État a mis en œuvre, avec la Région, un dispositif qui a pour objectif de mobiliser davantage les peuplements à faible valeur « bois d'œuvre » pour un usage énergétique.

Cette mobilisation se fait dans un cadre visant à respecter l'équilibre environnemental du milieu, et doit être suivie d'un reboisement.

**À ce titre, 174 ha ont été mobilisés en 2016.**

DREAL, EMR

## #PNSE

**Le Plan national santé environnement** vise à répondre aux interrogations des Français sur les *conséquences sanitaires à court et moyen terme* de l'exposition à certaines pollutions de leur **environnement**.

### ◆◆ BIOMASSE

La Direction interdépartementale des routes ouest (DIR Ouest) doit chaque année faucher les bords de routes et exporter l'herbe laissée sur place.

Le **projet Biomasse** a permis d'expérimenter une nouvelle technique de valorisation des produits de fauche via la méthanisation. L'expérimentation a débuté en 2015 au centre d'entretien et d'intervention (CEI) de Loudéac le long de la RN164.

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) réalise un suivi de l'expérience sur 3 années.

Il permettra de connaître les conditions et opportunités de généralisation dans d'autres CEI de ce nouveau mode de gestion des dépendances vertes.

L'herbe fauchée par aspiration remplit un caisson don't la dépose et la reprise sont assurées par des agents du CEI

L'herbe ainsi livrée chez le méthaniseur permet de produire de l'engrais, de la chaleur et de l'électricité.

### ◆◆ LA QUALITÉ DE L'EAU POURSUIT SON AMÉLIORATION EN BRETAGNE

**Les taux de nitrates dans les eaux bretonnes ont retrouvé des niveaux proches de ceux constatés à la fin des années 80, un peu supérieurs à 30 mg/litre en moyenne.**

Mais la qualité de l'eau n'est pas encore suffisante pour satisfaire à la totalité des caractéristiques de bon état des eaux tels qu'ils sont définis dans le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Loire-Bretagne.

► **29 juin 2016 — Le comité régional de concertation nitrates** a donc proposé le maintien de l'ensemble de la Bretagne en zone vulnérable pour quatre années supplémentaires.

### ◆◆ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE SUR LES TERRITOIRES

Un **appel à projets national « territoires à énergie positive pour la croissance verte »** a été lancé fin 2014 pour accompagner les territoires s'engageant dans cette dynamique économique, sociale et environnementale.

La labellisation et le soutien financier national traduisent un engagement à mettre en œuvre d'actions concrètes pour atténuer les effets du changement climatique, encourager les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, faciliter le déploiement des filières vertes. Tous les domaines de la transition énergétique et écologique sont concernés : mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie, biodiversité, éducation à l'environnement.

**En Bretagne ce sont d'abord 6 territoires qui se sont engagés et fin 2016 un total de 15 territoires étaient labellisés « territoire à énergie positive ».** 10 autres territoires étaient prêts à s'engager début 2017.



## ◇◇ ÉCO-PÂTURAGE

Le réseau de la Direction interdépartementale des routes ouest (DIR Ouest) comprend une grande surface de dépendances vertes parfois difficiles d'accès ou dangereuses. La question de l'entretien de ces espaces verts aux configurations particulières s'est donc posée.

La DIR Ouest a choisi d'expérimenter l'**éco-pâturage**, technique alternative d'entretien par des herbivores, qui présente de multiples avantages, par exemple :

- la fertilisation naturelle des sols ou l'absence de « déchets verts »
- la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Vecteur de sociabilité, ce mode de gestion différenciée est apprécié par les agents et leur libère par ailleurs du temps pour d'autres chantiers. Il permet par ailleurs d'entretenir efficacement et sans nuisance sonore des sites difficilement accessibles et dangereux pour les agents.

En 2016, l'expérimentation a été lancée dans 3 centres d'entretien et d'intervention (CEI) sur les 20 CEI que compte la Bretagne.

Les résultats positifs permettront de déployer le dispositif en 2017.

## ◇◇ SANTÉ - ENVIRONNEMENT

L'État poursuit son engagement dans le **PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES (PLAV)** afin de réduire les échouages et les risques sanitaires en résultant.

Il apporte son soutien sur :

- le ramassage sur les plages. Les quantités ramassées sont en tendance générale à la baisse depuis 2009.
- les mesures d'accompagnement des exploitants agricoles afin de les aider à limiter les fuites de nitrates dans le milieu.
- les mesures d'aménagement du territoire (restauration de zones humides, haies bocagères...).

Le **PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE)** constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement en Bretagne. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des Bretonnes et des Bretons.

2016 a été consacrée à l'élaboration du projet de PRSE3, sous l'égide de la préfecture de région, de l'Agence régionale de santé et du Conseil régional, dans le cadre d'un large partenariat associant les institutions, les acteurs des territoires et de la société civile et permettant une réelle prise en compte des dynamiques et des enjeux régionaux.

Le document d'orientations issu de cette démarche se concrétise par l'élaboration d'un plan d'actions, soumis à la concertation jusqu'en avril 2017 (instances, partenaires santé-environnement et grand public).

Le projet place les Bretons et les territoires au cœur du dispositif et affiche les thèmes majeurs que sont **l'air et l'eau ainsi que les nouveaux défis « santé environnement »**.



## ◆ LA QUALITÉ DE L'AIR

### ► Expérimentation de la baisse des vitesses sur la rocade Rennes

En matière de qualité de l'air, la métropole de Rennes connaît une pollution atmosphérique de fond qui se traduit par un dépassement du seuil réglementaire annuel pour le dioxyde d'azote. L'agglomération rennaise fait par ailleurs l'objet d'un plan de protection de l'atmosphère adopté le 12 mai 2015. La circulation routière étant le principal contributeur des émissions d'oxydes d'azote, l'État a mené une expérimentation d'abaissement de la vitesse de 20 km/h pendant un an sur la rocade afin de mesurer l'impact de la réduction de vitesse sur la qualité de l'air. Cette expérimentation a été menée de façon innovante en alliant une approche multicritères (air, bruit, circulation et accidentologie) et sur une durée d'un an.

**Les résultats constatés ont conduit à proposer le 1er octobre 2016 une vitesse homogène de 90 km/h sur l'ensemble de la rocade.**

## ◆ LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Suite à la COP 21 et en lien avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'objectif de 45 000 logements rénovés par an inscrit au Schéma régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) a été maintenu en 2016.

En plus des efforts importants de la Bretagne dans le cadre du programme « Habiter mieux » de l'ANAH (cf. chapitre logement), le

soutien à la mise en place des **plateformes locales de rénovation de l'habitat** illustre l'action de l'État, en partenariat avec l'ADEME et la Région.

Une nouvelle session de l'appel à projets régional a permis de porter le **nombre de territoires impliqués dans la démarche à 21, dont 12 plateformes opérationnelles**, qui coordonnent au niveau local l'action des acteurs de l'habitat, de l'énergie, des entreprises, au bénéfice de l'information et de l'accompagnement des particuliers désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

## ◆ LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ÉNERGÉTIQUE

La loi de transition énergétique prévoit une part croissante des énergies renouvelables dans le mix énergétique français et la valorisation des ressources des territoires.

Ainsi diverses actions ont été engagées, tels la simplification des procédures administratives pour l'éolien terrestre et les unités de méthanisation ou l'ouverture du capital des entreprises de production d'énergies renouvelables aux collectivités.

Dans le cadre du nouveau mécanisme de soutien aux énergies renouvelables, conforme aux directives européennes, plusieurs appels d'offres nationaux pluriannuels ont été lancés en 2016 : photovoltaïque, petite hydroélectricité, biomasse bois et méthanisation, cogénération biomasse. Les résultats seront connus en 2017.

En Bretagne, les **énergies marines** constituent également un gisement d'énergie renouvelable important pour la Bretagne.



Outre la réalisation du parc éolien offshore posé de la baie de Saint-Brieuc, dont les autorisations administratives ont été instruites en 2016 et seront délivrées début 2017, un appel à projets lancé en 2015 a retenu la zone de Groix Belle-Ile pour l'implantation d'une ferme-pilote d'éolien offshore flottant. Une réflexion est également en cours pour définir des zones propices au développement de l'hydrolien et l'éolien flottant.

### ◆ LE DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE (DSF) ET LES PLANS D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN

Le DSF a pour objet de décliner d'ici à 2021, sur les façades maritimes, la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et la directive européenne pour la planification de l'espace maritime (DCPEM) tout en prenant compte les projets et les dynamiques impulsés par les territoires.

#### **Il répond ainsi 3 objectifs :**

- Préserver l'environnement,
- valoriser le potentiel de l'économie bleue
- Promouvoir la cohabitation des usages dans l'espace et dans le temps.

**En façade nord-atlantique manche ouest, le projet de diagnostic, première partie du volet stratégique, a été soumis à la consultation des acteurs et du public en fin d'année 2016.**

Une fois enrichi il sera complété en 2017, par les enjeux majeurs et les objectifs stratégiques identifiés avec l'appui des acteurs mobilisés au sein des instances de gouvernance dédiées (conseil maritime de façade et conférence régionale pour la mer et littoral de Bretagne).

Par ailleurs, le premier cycle d'élaboration des plans d'action pour le milieu marin s'est achevé en 2016, avec l'adoption des programmes de mesures (consultables sur <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr>). Celle-ci doivent permettre d'atteindre ou maintenir le bon état écologique du milieu marin à l'horizon 2020, en réponse à la directive européenne cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM).

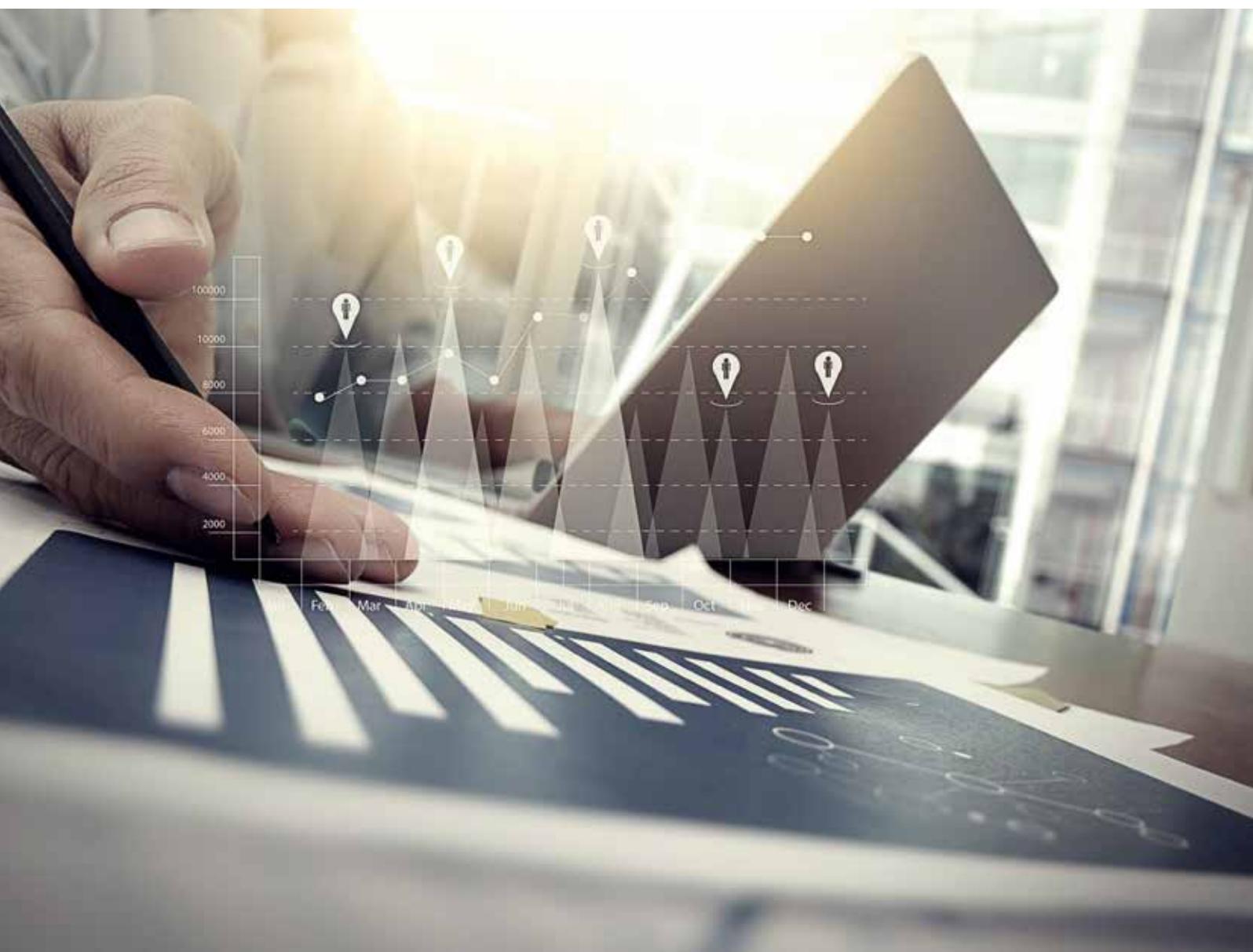
Afin de suivre l'évolution de l'état écologique du milieu marin des dispositifs de surveillance adaptés sont progressivement mis en œuvre depuis le 1er janvier 2016 (état d'avancement consultable sur <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr>)

---

**#CHAP 13**  
SIMPLIFICATION ET MODERNISATION

**SIMPLIFICATION ET MODERNISATION**

L'ETAT S'INVESTIT POUR SIMPLIFIER  
ET DE MODERNISER





Aux récentes lois dédiées aux territoires d'action publique et à la nécessité d'un partenariat repensé avec les collectivités territoriales, s'est ajoutée l'**exigence de simplification et de transformation numérique de l'administration**. Ces évolutions confortent l'État dans son double rôle de partenaire de l'action publique et d'arbitre garant des grands équilibres. Les services de l'État en Bretagne sont les acteurs privilégiés de ces changements.

Un projet d'administration a été mis en place pour accompagner les agents dans l'adaptation des manières de faire et de fonctionner face à l'évolution de l'organisation administrative en Bretagne. Élaboré au printemps et validé en septembre 2016 après discussion dans le cadre du dialogue social régional informel, il vise à optimiser les organisations, les modes de fonctionnement et les méthodes de travail.

Repère commun, dans la diversité des métiers et des fonctions exercées par les différents services de l'État présents en région, il doit permettre collectivement de relever les défis de la modernisation et de l'optimisation des politiques publiques, pour un service public encore plus performant.

## ◆◆ GESTION INTERMINISTÉRIELLE DES RESSOURCES HUMAINES

La plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH), à la préfecture de région, a poursuivi tout au long de l'année 2016 ses actions au profit des administrations et des agents.

### La PFRH en quelques actions :

– **recrutement** : organisation des concours externe, interne et

troisième voie au profit des 5 Instituts régionaux d'administration (IRA) et de l'École nationale d'administration (ENA)

– **mobilité** : conception des ateliers départementaux de la mobilité à Quimper (14 juin) et en Ille-et-Vilaine (22 novembre), en partenariat avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale; contribution à la deuxième édition du Carrefour régional des mobilités dans les fonctions publiques à Brest le 13 décembre

– **emploi public** : convention avec l'INSEE pour produire, en partenariat, une étude sur les emplois comparables entre les trois versants de la fonction publique en Bretagne, étude publiée en juin et complétant utilement l'analyse partagée des emplois publics en région.

– **formation interministérielle** : déploiement du dispositif de mutualisation régionale décliné par une offre de formation de 162 sessions dans 12 thématiques, soit, à budget constant, 1536 jours de formation au bénéfice de plus de 760 agents dont 44 % d'agents de catégorie C. deux nouvelles actions de formation, l'une aux valeurs de la République et l'autre consacrée à l'approvisionnement en circuit court, ont également été proposées.

– **action sociale et environnement professionnel** : soutien à la section régionale interministérielle de l'action sociale (SRIAS) permettant de conforter l'accompagnement des agents en matière de garde d'enfants, de restauration interadministrative, de logement social, mais aussi d'accès à la culture et aux loisirs.

– **médecine de prévention et instances médicales** : mise en place d'un groupe de travail inter-fonctions publiques qui a établi un diagnostic et proposé des solutions transitoires. Ainsi, 3 centres de gestions bretons proposent de conventionner avec **les administrations d'État en difficulté**.

## #CHAP 13 SIMPLIFICATION ET MODERNISATION



### ◇◇ GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

#### ► 3 priorités des services de l'État :

##### 1 — la modification de la cartographie budgétaire de l'État régional

Le programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » a été créé en 2011, pour accompagner la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) et notamment la création des directions départementales interministérielles (DDI). Le périmètre de ce programme s'est progressivement élargi pour intégrer en 2017 le budget de fonctionnement des directions régionales.

Afin d'anticiper cette extension de périmètre, la préfecture de région a constitué en mars 2016 un groupe de travail régional, destiné à établir collectivement une cartographie budgétaire cible, ainsi qu'un mode de gouvernance souhaitable au niveau régional, qui concilie les attentes de l'échelon central et les besoins des structures à tous les niveaux.

**Le résultat de cette réflexion régionale conduit à une plus grande visibilité et maniabilité des crédits dans le progiciel Chorus. Les réflexions bretonnes, relayées à l'échelon central, ont inspiré le mode d'organisation retenu pour l'ensemble du territoire national.**

##### 2 — l'actualisation du schéma régional des mutualisations

Un état des lieux des mutualisations, département par département en Bretagne, a permis de définir les chantiers à mettre en œuvre et abouti à l'élaboration de **deux cartographies interactives** (disponibles au cours du 1er trimestre 2017). Ces

actions prouvent la volonté collective de revisiter les modes de fonctionnement pour adapter ceux-ci aux besoins des structures, ainsi qu'aux nouveaux outils disponibles.

##### 3 — la finalisation du diagnostic immobilier en région

Le schéma directeur de l'immobilier régional (SDIR) constitue un outil de pilotage complet, s'appuyant sur des applications numériques partagées et sur une gouvernance locale rénovée.

La cellule régionale de suivi de l'immobilier de l'État, présidée par le Préfet de Région et réunissant le responsable régional de la politique immobilière de l'État ainsi qu'un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), a rencontré à plusieurs reprises l'ensemble des acteurs de la politique immobilière présents en région, afin d'accompagner ceux-ci dans la mise en œuvre des orientations.

##### ► Le volet diagnostic du SDIR

- construit autour de trois éléments : les caractéristiques du parc immobilier, les moyens humains qui sont consacrés à sa gestion et les moyens financiers engagés sur ce parc
- travail exhaustif de mise à jour des données disponibles sur les bâtiments (données générales, données techniques et données d'exploitation), renseignés sur de nouveaux outils de connaissance (Référentiel technique, Outil d'aide à la décision) permettant de dresser un état des lieux actualisé et partagé du parc immobilier régional et de recenser les compétences présentes sur le territoire en matière de gestion immobilière, notamment les compétences rares
- document de synthèse (novembre 2016) présentant les caractéristiques générales du parc régional, ses forces et faiblesses
- 3 axes de travail dégagés : la préservation du patrimoine, l'optimisation du parc, la modernisation du parc



Sur la base de ces éléments de connaissance, une stratégie régionale pluriannuelle d'intervention et de valorisation des actifs patrimoniaux sera construite dès 2017.

Grâce à l'identification d'opportunités immobilières à cinq ans et de sites à optimiser, la stratégie immobilière conduira à faire évoluer la cartographie du parc, en lien avec l'évolution des missions des services, dans une logique de décroisement interministériel.

## ◆ POLITIQUE INTERMINISTÉRIELLE D'ACHAT

2016 est l'année de création des plates-formes régionales d'achats (PFRA), en remplacement des missions régionales existantes, et de lancement de plusieurs démarches partenariales destinées à améliorer la performance des achats opérés par les services en région.

### ► La charte de la commande publique

Décembre 2016 : dans une approche connexe à la médiation des entreprises (ministère de l'Économie et des Finances), la charte et le label Relations fournisseurs Responsables, est intervenue la signature Etat-Région en présence de l'association Breizh Small Business Act.

Cette charte vise à simplifier et moderniser la commande publique (notamment par la gestion des données et la dématérialisation), en développant l'approche économique de l'achat en lien avec les entreprises et en soutenant les innovations dans les achats (produits et procédures).

- transfert de 82 catégories d'achats de la direction

d'administration centrale compétente à la PFRA représentant 170 423 855 €, permettant à la PFRA d'établir une programmation pluriannuelle 2017-2020 en complément des marchés interministériels régionaux déjà sous maîtrise d'ouvrage régionale

- 8 services déconcentrés ont saisi la PFRA en 2016, pour 36 projets d'achat représentant un montant prévisionnel de 37 791 600 € (application du décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 qui prévoit une information systématique du préfet de région de tout projet de passation d'un marché public d'un montant supérieur à un seuil fixé à 25 000 €

- notification de différents accords-cadres ou marchés, soit des gains économiques variant de 11 à 19 %, en veillant à intégrer systématiquement des clauses sociales et environnementales, voire des clauses de performance énergétique

- notification de 2 marchés qui ont permis d'élargir le champ interministériel des achats de l'État en région : maintenance des ascenseurs et accord-cadre relatif au transport de fonds et de valeur au profit du réseau des finances publiques en Bretagne, de la direction interrégionale des douanes et de l'université de Rennes 2

- participation à l'étude nationale conduite par le ministère de l'Intérieur sur la fonction achat de la zone ouest en lien avec la direction des achats de l'État.

## ◆ LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le programme national pour l'alimentation établi en 2010 [PNA],

---

## #CHAP 13

### SIMPLIFICATION ET MODERNISATION

●



décline depuis 6 ans en Bretagne, comporte 4 axes : justice sociale, éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire et ancrage territorial. L'approvisionnement alimentaire de proximité et de qualité constitue un des leviers majeurs de ce dernier axe. Le dernier appel à projets national PNA 2016 a donné une priorité particulière aux projets alimentaires territoriaux [PAT]. Les collectivités territoriales bretonnes et les acheteurs publics sont très mobilisés en Bretagne sur ce sujet.

Conformément aux engagements du plan de soutien à l'agriculture et afin de souligner son engagement en faveur d'un approvisionnement local dans la restauration collective, la préfecture de région en lien avec la DRAAF, s'est volontairement inscrite dans le dispositif **Breizh Alim**.

Cette démarche, conduite conjointement avec la chambre régionale d'agriculture et le Conseil régional entend simplifier et moderniser l'achat public dans le domaine de la restauration collective.

Dans ce contexte collaboratif, la PFRA a organisé et animé le BarCamp du 8 décembre 2016 autour de quatre ateliers participatifs réunissant plus de 150 acteurs régionaux concernés. Elle a également participé avec la DRAAF au déploiement de la **boîte à outils LOCALIM**, et a formé des agents gestionnaires responsables de la passation et de l'exécution de marchés de restauration collective.

#### Zoom sur plusieurs actions dans lesquelles l'État s'est investi :

► travail sur un modèle de cahier des charges type pour les acheteurs publics, mené par la Préfecture 22 en 2015 et exposé lors

du colloque départemental du 20 janvier 2016 à Plérin

► rendez-vous d'affaires entre vendeurs et acheteurs de la restauration collective, le 9 mars 2016, organisé par la CCI de Saint Malo, en marge du salon PRORESTEL

► **23 septembre 2016** : Organisation d'une formation sur la commande publique en restauration collective visant à promouvoir l'achat alimentaire de proximité et de qualité auprès des gestionnaires des groupements de commandes de la région Bretagne du ministère de l'Éducation nationale

► **12 octobre 2016** : à l'occasion de la séance plénière à Rennes [35] du Comité régional de l'alimentation [CRALIM], l'État et le Conseil régional ont présenté le plan régional visant à promouvoir l'achat de proximité et de qualité en restauration collective publique. Ce plan d'action régional est mis en œuvre à partir de janvier 2017, notamment au sein des lycées publics bretons.

---

#### » LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES PROJETS INNOVANTS

Suite à l'appel à projets lancé dans le cadre du Programme investissement d'avenir en avril 2016, consacré à la transition numérique de l'État, la Bretagne a été retenue pour son projet de laboratoire régional d'innovation publique, structure dans laquelle différents projets visant tous à simplifier et moderniser les relations entre l'administration et les usagers seront incubés, avec des méthodes innovantes [créatives et agiles notamment].



Selon leurs cibles respectives les projets portés par le laboratoire poursuivent 3 types d'objectifs :

- Soit partager les informations relatives à une catégorie d'utilisateurs connus de plusieurs intervenants et particulièrement sensibles [exploitants agricoles ou demandeurs d'emploi par exemple]
- Soit partager des informations relatives au territoire régional destinées à éclairer la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques [données sociales] au service des utilisateurs acteurs publics régionaux.
- Soit concevoir des outils ou supports numériques innovants pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques [projets Numérifame et simulateur d'entretien de recrutement] au contact d'utilisateurs externes ou internes.

Après les échanges intervenus au printemps 2016, six projets ont été identifiés par l'État et la région, qui s'est rapidement associée à la démarche, comme susceptibles d'être incubés au sein du laboratoire partenarial ; 4 d'entre eux impliquent directement des directions de services déconcentrés de l'État et du Conseil régional, l'un d'entre eux implique la Région et un opérateur, enfin l'un d'eux concerne les services de l'État et leurs relations à des opérateurs.

**Projet n° 1 :**

Création d'un outil destiné à faciliter l'intégration durable des femmes dans les métiers du numérique [Numérifame] : orientation, accès à l'emploi et insertion

**Projet n° 2 :**

Création d'un observatoire social régional à disposition des acteurs publics bretons afin d'améliorer l'offre de services numériques en direction des jeunes

**Projet n° 3 :**

Création d'un simulateur d'entretiens internes de recrutement destiné à faciliter les mobilités d'agents publics

**Projet n° 4 :**

Création d'outils de partage d'informations et de simplification pour améliorer les relations entre l'État et le monde agricole

**Projet n° 5 :**

Modernisation du parcours des demandeurs d'emploi

**Projet n° 6 :**

Création des modalités de partage des réflexions prospectives sur les mobilités en 2035

# ANNEXE/GLOSSAIRE

DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DRFiP	Direction Régionale des Finances Publiques
DDI	Direction Départementale Interministérielle
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction départementales des territoires
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGME	Direction Générale de la Modernisation de l'État
DMD	Délégation Militaire Départementale
DOCOB	Document d'Objectif
DUP	Déclaration d'utilité publique
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRDR	Document Régional de Développement Rural
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (ex Inspection Académique)
DT ARS	Délégation territoriale de l'Agence Régionale de la Santé
EA	Emploi d'Avenir
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes
EIEF	Escroqueries et Infractions Économiques et Financières
EMR	Énergie marine renouvelable
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDe	Établissement Public d'Insertion de la Défense
ERP	Établissement Recevant du Public
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation
FDC	Fédération des Chasseurs
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FSE	Fonds Social Européen
GAD	Groupe d'appui départemental
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
IME	Institut Médico-Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
LEAN	Leviers d'Efficiency pour l'Administration Nouvelle
LLS	Logement Locatif Social
MAE	Mesure Agro-Environnementale
MAP	Modernisation de l'Action Publique
MGI	Mission Générale d'Insertion
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MILDT	Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies
MSA	Mutualité Sociale Agricole
ONACVG	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
OPAH	Opération Programmée de l'Habitat
ORSEC-NoVi	Organisation des Secours – Nombreuses Victimes (ex Plan Rouge)
PAC	Politique Agricole Commune
PAE	Plan Administration Exemplaire
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

PDRH	Plan de Développement Rural Hexagonal
PDSG	Plan Simple de Gestion
PEDT	Projet éducatif territorial
PEL	Projet Éducatif Local
PER	Pôle d'Excellence Rural
PES	Protocole d'Échange Standard
PESC	Protection Économique des Consommateurs (Service de la DDCSPP)
PFAD	Policiers Formateurs Anti-Drogue
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLS	Prêt Locatif Social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PLUS CD	Prêt Locatif à Usage Social de Construction Démolition
PMBE	Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
POTS	Projet d'organisation du temps scolaire
PPE	Plan de Performance Énergétique
PPRDF	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PSC	Prévention et secours civiques
PRE	Programme de Réussite Éducative
PSLA	Pôle de Santé Libéral Ambulatoire
PVE	Plan Végétal Environnement
RéATE	Réforme de l'Administration Territoriale de l'État
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RSA	Revenu de Solidarité Active
RT	Règlement Thermique
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGIM	Société d'Aménagement et de Gestion Immobilière
SAIEM	Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma Cohérence Territoriale
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDCI	Service Départemental de la Communication Interministérielle
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SESSAD	Service éducatif et de soins spécialisés à domicile
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIC	Système d'Information et de Communication
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (Bureau de la Préfecture)
SIDSIC	Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
SIEI	Système Interministériel d'Échange d'Informations
SIRTOM	Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
SIV	Système d'Immatriculation des Véhicules
SIVOS	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
SMAI	Service Mutualisé des Archives Interministérielles
SPED	Service Public pour l'Emploi Départemental
SPEL	Service Public pour l'Emploi Local
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice. The lines are evenly spaced and extend across the entire width of the page.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

